



PROJET « Bien vieillir à REDON »

VILLE ET CCAS DE REDON



Adoption de la feuille de route « Bien vieillir à Redon » au Conseil d'Administration du CCAS le 28 juin 2022.

Mise à jour et bilan présenté au Conseil d'Administration le 30 janvier 2024 et au Conseil Municipal le jeudi 15 février 2024.

Légende :

- ◆ : Actualisation de la feuille de route
- : Chiffres mis à jour

« Ensemble bien dans son âge bien dans son territoire »

« Vivre chez soi » dans son territoire est aujourd'hui perçu comme une des clés déterminantes du bien vivre et du bien vieillir ». Bien vieillir chez soi est un souhait plébiscité par de nombreux aînés, en effet 80 % des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Rester chez soi permet aux personnes âgées de demeurer à proximité d'individus (famille, amis, voisins, commerçants, etc.) et de lieux qui leur servent de repères.

Cependant les prévisions portent à 45% le nombre de personnes âgées de 65 ans et à 72% celui des plus de 80 ans à l'horizon 2040. Le vieillissement massif de la population dans les prochaines années constitue alors un enjeu majeur social et de santé publique (*source : la semaine bleue, dossier de presse 2021*).

Bien vivre son âge dans son territoire nécessite donc une attention, notamment en termes de prévention de la perte d'autonomie.

Bien vivre son âge c'est....

- Bien vivre avec son corps en lui conservant ses capacités et sa motricité,
- Bien s'alimenter en prenant en considération les besoins nouveaux,
- Continuer d'accéder aux commerces et aux réseaux de transports,
- Participer à la vie sociale, économique et culturelle de son territoire,
- Disposer d'un logement adapté afin d'éviter les accidents de la vie quotidienne.

Préambule :

La commande politique : programme Municipal « REDON ENSEMBLE »

- Le 27 mars 2019, après délibération du Conseil d'Administration, la Ville et le CCAS de Redon ont adhéré au Réseau francophone des Villes Amies des Aînés.
- Le 27 juin 2019, après délibération du Conseil Municipal, la Ville de Redon décide l'adhésion au Réseau francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il est précisé que cette adhésion sera portée de manière opérationnelle et technique par le Centre Communal d'Action Sociale.
- À la demande de Mr le Maire, l'objectif de 2021 est de proposer un document cadre sur la question du vieillissement de la population redonnaise et de l'action en faveur des personnes âgées.
- Un groupe de travail, chargé de rédiger cette feuille de route nécessaire à la rédaction du plan d'actions, a été constitué :
 - ✓ *Maria Torlay – Conseillère déléguée aux personnes âgées,*
 - ✓ *Nadège Périon – Directrice du CCAS,*
 - ✓ *Typhaine Le Gall – Chargée du développement de l'Action Sociale et de la Santé.*

Le programme politique à l'attention des personnes âgées s'articule autour de deux idées phares :

1) **L'isolement social** : c'est une volonté de la Ville et du CCAS de lutter contre l'isolement social des personnes âgées et donc de proposer des actions en ce sens avec l'aide de partenaires.

2) **L'intergénérationnel** : C'est une volonté de la Ville et du CCAS de créer et maintenir les relations intergénérationnelles par le logement et l'aménagement du parc urbain.



I- Contexte national et législatifs : quelques repères

A) Le défi démographique

Dans la présente feuille de route, nous partons du postulat qu'une personne est dite âgée selon la définition suivante :

« Une personne âgée est pour le sens commun une personne de grand âge qui présente les attributs physiologiques et sociaux, la vieillesse tels que la société les représente. ». L'Organisation Mondiale de la Santé définit une personne âgée à partir de soixante ans.

Cependant, les personnes âgées d'hier ne le sont plus aujourd'hui : la notion d'âge évolue au fil du temps en fonction de l'allongement de l'espérance de vie et des transformations sanitaires, économiques, sociales et culturelles. Le défi démographique que connaît l'évolution de nos sociétés modernes est marqué par un vieillissement généralisé de la population mondiale. Selon les projections de l'INSEE, en 2030, près de 16,5 millions de personnes seront âgées de 65 ans et plus, soit 23,5% de la population française, et 18,9 millions en 2040 (26,1%). De ce fait, les politiques publiques doivent répondre aux besoins des personnes âgées et prévoir l'adaptation de la société à un vieillissement de la population qui aura un impact notamment sur l'équilibre des territoires et des villes.

Afin de permettre aux personnes âgées de bien vieillir à domicile, le rapport interministériel « *Nous vieillirons ensemble* » de 2021 présente une série de recommandations :

- Adapter les logements en intégrant le numérique,
- Rendre la ville bienveillante, sécurisée, conçue en fonction des personnes fragiles (voirie, mobilier urbain...) et lutter contre l'isolement,
- Faciliter la mobilité des plus âgés,
- Gérer et tenter de limiter les inégalités territoriales face au vieillissement, en comptant sur la solidarité nationale.

L'évolution démographique en Bretagne

Une forte augmentation du nombre de ménages âgés se profile en Bretagne à l'horizon 2040. À cette date, quatre logements sur dix seront occupés par un ménage âgé, c'est-à-dire comprenant au moins une personne âgée de 65 ans ou plus. (Source INSEE juin 2021). Aussi, l'action publique locale se doit d'anticiper ce mouvement et de proposer des politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie et d'intégration sociétale de nos aînés.

B) Le cadre législatif

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite « Loi ASV »)

Promulguée en décembre 2015, la **loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite « Loi ASV »)** qui a été portée par Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes traduit l'ambition d'une adaptation globale de la société au vieillissement, mobilisant l'ensemble des politiques publiques : transports, aménagements urbains, logement.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

La loi donne la priorité à l'**accompagnement à domicile** afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. Enfin, en renforçant les droits et libertés des personnes âgées, elle vise à leur apporter **une meilleure protection**. Des mesures concrètes ont permis aux personnes âgées de préserver au mieux leur autonomie et à leurs proches aidants de recevoir un soutien adapté à leur situation.

Ce sont principalement **les départements**, en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées, qui **sont chargés d'appliquer ces mesures**.

La loi de financement de la Sécurité Sociale ♦

En sortie de crise sanitaire, la loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) a pour objectif de répondre à tous ces enjeux quotidiens de santé et de solidarités à travers cinq axes :

- Renforcer le virage préventif,
- Améliorer l'accès à la santé,
- Mieux financer les modes d'accueil du jeune enfant,
- Construire la société du bien vieillir chez soi,
- Lutter contre la fraude sociale.

Cette démarche ambitieuse s'inscrit dans une démarche de soutenabilité des dépenses et de restauration de la situation financière de la sécurité sociale. La loi intègre la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé et notamment la revalorisation des salaires des soignants, le plan « indépendants », des mesures concernant la perte d'autonomie, la prévention et l'accès aux soins.

Les principales mesures prises par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 sont présentées selon différents axes :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées en ajoutant deux heures de lien social par semaine dans les plans d'aide à la perte d'autonomie pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à partir du 1^{er} janvier 2024.
- Un dispositif intitulé « MaprimeAdapt » sera déployé pour aider les personnes âgées en perte progressive d'autonomie à adapter leur logement.
- Financer des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap. 4 000 places supplémentaires seront créées dans les services d'aide à

domicile en 2023. Le tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sera relevé de 22 à 23 € par heure d'intervention.

- Doter les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 3 000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en 2023. D'ici 2027, 50 000 postes devraient être créés dans ces établissements.
- Améliorer les contrôles des Ehpad et les nouvelles règles de transparence et de régulation financière. Ces règles ont été renforcées par les parlementaires, de même que les sanctions financières encourues (5 % maximum du chiffre d'affaires contre 1 % aujourd'hui).
- Créer un parcours de rééducation et réadaptation coordonné en ville pour les enfants en situation de polyhandicap et de paralysie cérébrale.

C) Les dispositifs pour les personnes âgées

➤ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) se traduit par une réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile dont la mise en place date de 2002. L'APA à domicile aide à financer le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie (frais d'aide à domicile, aides techniques, hébergement temporaire, accueil de jour). Toutes les personnes qui remplissent ces conditions peuvent bénéficier de l'APA, quels que soient leurs revenus.

En revanche, le montant d'aide attribué dépend des ressources de la personne. Les plans d'aide APA sont plafonnés et le montant de l'APA accordé ne peut pas dépasser un montant maximal fixé pour chaque Groupe Iso-Ressources (GIR). Une participation progressive est demandée au bénéficiaire de l'APA au-delà d'un certain niveau de revenus.

Cependant, les plafonds nationaux des plans d'aide ont été **augmentés**. Cette mesure permet d'augmenter le nombre d'heures d'aide à domicile des personnes qui en ont le plus besoin, en particulier celles qui atteignent actuellement le plafond de leur plan d'aide alors qu'elles auraient besoin d'un nombre d'heures d'intervention supérieur. Les bénéficiaires de l'APA gagnant moins de 815,84 € sont désormais **exonérés de participation financière**. Le montant de la participation financière des bénéficiaires de l'APA ayant **les plans d'aide les plus importants** a également été diminué. Cela permet d'éviter qu'en raison d'un reste-à-charge trop important à payer, les personnes âgées renoncent à l'aide dont elles ont besoin. (*Source : portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches, CNSA*).

Lors de l'évaluation à domicile, l'équipe médico-sociale APA met en œuvre une évaluation globale de la situation et des besoins de la personne, y compris en matière d'aides techniques ou de travaux d'adaptation du logement. L'évaluation prend en compte aussi la situation et les besoins propres des proches aidants. Ces derniers bénéficieront également d'une information plus précise et plus complète sur l'ensemble des aides qui pourraient leur être utiles, et notamment le droit au répit.

➤ Des temps de repos facilités pour les proches aidants

La loi reconnaît tout d'abord **l'action du proche aidant** en lui donnant une définition et lui reconnaissant des droits. « Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie » peut être considérée comme **un proche aidant**.

Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée :

- Son conjoint,
- Le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin,
- Un parent,
- Un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables.

Afin de soutenir les proches aidants, la loi instaure **un droit au répit**, intégré à l'APA, pour permettre aux proches aidants qui ne peuvent pas être remplacés, et dont la présence ou l'aide est indispensable à la vie au domicile du bénéficiaire de l'APA, de prendre un temps de repos.

L'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour ou un hébergement temporaire pourra être financé jusqu'à 500 € par an au-delà des plafonds de l'APA. Cette enveloppe pourra aussi servir à financer des heures d'aide à domicile supplémentaires. En cas d'hospitalisation d'un proche aidant qui ne peut être remplacé et dont la présence ou l'aide est indispensable à la vie à domicile, une aide ponctuelle pourra être accordée. Son montant pourra atteindre jusqu'à 1 012,76 € pour chaque hospitalisation. Cette aide peut servir à financer un hébergement temporaire de la personne aidée ou un relais à domicile.

La stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027 ◆

À l'occasion de la journée nationale des aidants, la ministre des Solidarités et des Familles et la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées ont présenté vendredi 6 octobre 2023 la stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027.

Cette nouvelle stratégie repose sur six engagements :

- un plan de développement du répit : créer 6 000 places supplémentaires de répit, en accueil de jour, le temps d'un week-end ou d'une semaine.
- la création dans tous les départements d'un interlocuteur unique pour les aidants,
- le renforcement des nouveaux droits créés dans le précédent quinquennat,
- l'ouverture de la validation d'acquis d'expérience aux proches aidants,
- l'amélioration de l'accès aux bourses pour les étudiants aidants,
- un plan de repérage massif des aidants.

➤ L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

L'Allocation Journalière du Proche Aidant est une nouvelle prestation qui peut être versée aux personnes **qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité** pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Pour bénéficier de cette allocation, la personne aidante doit réduire :

- Son activité salariée du secteur public ou privé et avoir demandé un congé proche aidant à son employeur,
- Son activité non-salariée,
- Son activité VRP ou salariée du particulier employeur,
- Avoir un lien étroit avec la personne aidée : conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant ou toute autre, personne âgée ou handicapée avec laquelle elle réside ou qu'elle aide régulièrement et fréquemment,
- Résider en France de façon stable et régulière.

La personne aidée doit :

- Avoir un lien étroit avec l'aidant,
- Résider en France de façon stable et régulière,
- Avoir un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% reconnu par la MDPH ou un degré de dépendance déterminé par le Conseil Départemental (évalué dans le GIR I à III).

L'AJPA est versée dans la limite de 66 jours, fractionnables par demi-journée selon la situation professionnelle, durant l'ensemble de la carrière professionnelle pour une ou plusieurs personnes aidées. Chaque bénéficiaire a droit à un maximum de 22 jours par mois. Au 1er janvier 2023, le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est passé à 62,44€ (58,59 € en 2022). (Source : *portail national de la Caisse d'Allocation Familiale*). ●

➤ Une prestation favorisant l'habitat inclusif : l'Aide à la Vie Partagée

L'habitat inclusif permet d'offrir un autre choix d'hébergement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Il permet aux personnes souhaitant vivre à domicile d'occuper un logement ordinaire, dans un environnement sécurisé et accompagné, adapté à leurs situations et besoins. Les personnes vivent dans des logements privés et partagent des espaces communs, ainsi qu'un projet de vie sociale.

L'Aide à la Vie Partagée sert à financer le projet de vie sociale et partagée, et se distingue donc bien des aides à l'autonomie existantes comme l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui relèvent du champ médico-social.

Les publics éligibles à l'AVP sont :

- Les personnes en situation de handicap bénéficiant de droit(s) ouvert(s) à la MDPH ou d'une pension d'invalidité délivrée par la CPAM.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans sans condition de Groupe Iso-Ressources (GIR).

Concrètement, l'AVP permet de financer une aide humaine pour réguler et organiser la vie quotidienne du logement. Individuelle, elle peut être octroyée à tout résident dont le bailleur ou l'association partenaire a passé une convention avec le Département. Son montant est

modulable et ne peut excéder 10 000 € par habitant et par an. **Le déploiement de l'Aide à la Vie Partagée débute en 2021 sur les territoires.** Pour les projets existants ou nouveaux, identifiés par des Départements, les Conseils Départementaux pourront bénéficier d'un soutien financier de la CNSA, sur la base d'un conventionnement de 7 ans conclu avant le 31 décembre 2022, jusqu'à 8 000 € par an et par habitant.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'inscrire cette prestation dans le règlement départemental d'aide sociale et de la financer sous réserve du respect de différents critères et dans la limite des moyens dédiés. **La prestation sera versée directement au porteur de projet de l'habitat inclusif.**

➤ **Les logements-foyers rebaptisés résidences-autonomie et modernisés**

La loi donne un nouveau souffle aux logements-foyers renommés « résidences autonomie » et renforce leur rôle dans l'offre d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'institution pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes. Pour mieux valoriser leur **mission de prévention de la perte d'autonomie**, les résidences-autonomie peuvent bénéficier d'un financement spécifique pour les actions individuelles ou collectives de prévention à destination de leurs résidents, et de personnes extérieures.

➤ **Un renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD**

Depuis 2016, les contrats de séjour en EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) prévoient un ensemble de prestations minimales relatives à l'hébergement (administration générale, hôtellerie, restauration, blanchissage et animation de la vie sociale). Le prix pratiqué par le gestionnaire devra intégrer ce socle de prestations.

Cette disposition garantit aux résidents des EHPAD de bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins essentiels sans surcoût.

Depuis 2016, tous les établissements doivent renseigner leurs prix d'hébergement et tarifs dépendance dans l'interface mise à disposition par la CNSA. C'est-à-dire que toute personne à la recherche d'un EHPAD peut comparer les prix affichés par les établissements grâce à l'annuaire du portail d'information www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

II- LES RESULTATS DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

En 2020, le CCAS de Redon a fait appel à un cabinet externe pour réaliser son Analyse des Besoins Sociaux. L'ABS consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, qui permet de déterminer les enjeux du territoire et ainsi mieux comprendre les besoins réels de la population redonnaise.

A) Synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux pour la partie « personnes âgées »

En 2017, Redon compte 2 940 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représentent 33% de la population totale (29% pour Redon Agglomération, 23% pour l'Ille-et-Vilaine et de 26% pour la France métropolitaine).

Dans le détail, leur répartition est la suivante :

- 20% pour les personnes âgées de 60 à 74 ans,
- 8% pour celles âgées de 75 à 84 ans,
- 5% pour celles âgées de 85 ans et plus.

➤ Un nombre de personnes âgées de 60 ans et plus qui augmente sur Redon

Entre 2012 et 2017, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 2 780 à 2 940. Leur part a donc augmenté de 3 points, passant de 30% à 33%.

Au dernier recensement de la population, la part de personnes âgées de plus de 60 ans était plus importante à Redon qu'en France métropolitaine (32,6% contre 25,7%). En 2042, la tendance devrait être la même. Entre les deux périodes, l'écart devrait s'accroître : 6,9 points en 2017 contre 9,9 points en 2042.

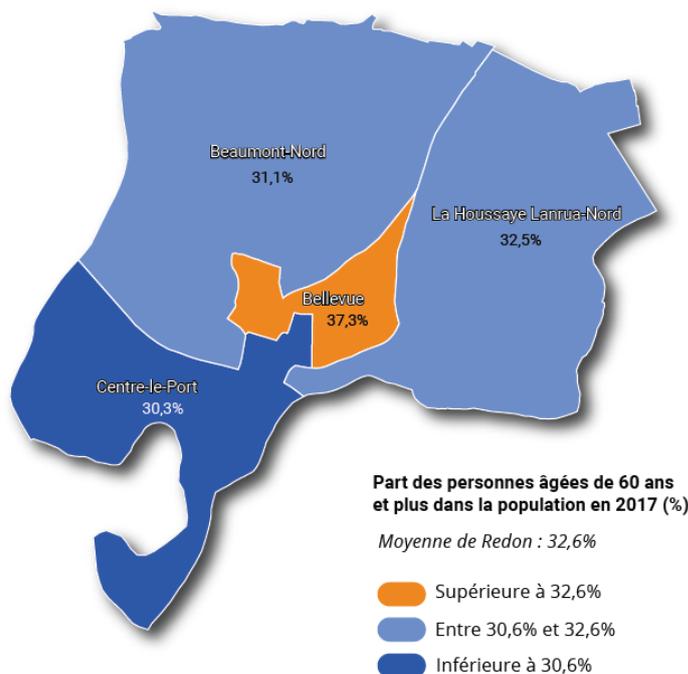
➤ Des situations en termes de vieillissement différentes selon les quartiers de la ville

Cependant, il existe un vieillissement plus avancé sur la **zone Centre-le-port**, avec une **surreprésentation des 85 ans et plus** (6,5% contre 3,4% pour la zone Beaumont-Nord).

Un vieillissement est à venir sur Beaumont-Nord et La Houssaye Lanrua-Nord.

Part des personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale en 2017

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas



On constate une surreprésentation des 60 ans et plus sur le quartier de Bellevue (37,3% de la population).

➤ Un isolement résidentiel des aînés....

En 2017, **36% des personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivent seules**, soit 973 personnes. Cette proportion est supérieure à celle observée en 2007 (35%).

La part des personnes âgées vivant seules à domicile progresse tendanciellement avec l'avancée en âge. En effet, 28% des personnes âgées de 60 à 64 ans vivent seules à domicile contre 50% chez les générations âgées de 80 ans et plus. Les données démographiques prédisent qu'au cours des prochaines décennies la majeure partie de la progression du nombre de personnes âgées de 80 ans et plus à domicile sera due à la progression du nombre de personnes âgées vivant seules.

Parmi les ménages de 65 ans et plus à Redon :

- 11% vivent dans un petit logement (1 ou 2 pièces), soit 160 ménages,
- 68% vivent dans un logement de 4 pièces ou plus, soit 980 ménages.

En 2017, parmi l'ensemble des ménages dont le référent est âgé de 60 ans ou plus à Redon, **84% vivent en situation de sous-peuplement** (soit 1 500 ménages). Par ailleurs, parmi ces ménages, 94% sont en situation de sous-peuplement prononcé¹ (soit 1 400 ménages). Cette situation est liée à la décohabitation des enfants passés à l'âge adulte et à la perte du conjoint.

¹ On parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus.

Le désir de rester dans son logement du fait de l'attachement à son chez-soi, à son quartier, à son voisinage, à son réseau social, ou de l'incapacité d'en partir du fait de moyens insuffisants pour accéder à un autre logement, conduit au phénomène de sous-peuplement.

Derrière l'isolement dans le logement, il y a la question de l'isolement social. Le lien entre les deux n'est pas systématique, mais il peut être fort au-delà de 85 ans. La peur de la chute, mais aussi la peur de la nuit peuvent conduire certaines personnes âgées à rechercher un logement adapté (résidence seniors par exemple).

➤ **... à considérer dans un contexte où le nombre d'aidants est amené à se réduire**

Au cours des dix dernières années, le taux d'activité des 55-64 ans a augmenté de 13 points à Redon, passant de 38% en 2007 à 51% en 2017. Parallèlement, **le ratio aidant/aidé² a diminué passant de 7 en 2007 à 5 en 2017**. Se pose alors la question de la possibilité pour les personnes âgées de 55 à 64 ans de combiner à la fois leur travail et l'aide apportée à leurs proches.

La collectivité doit considérer le vieillissement à venir afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge, adaptés aux multiples profils caractérisant ces aînés (aînés dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, proches aidants, ...).

En 2017, Redon compte un ratio de 4,4 aidants pour une personne à aider. À l'horizon de 2037, le passage des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 1,6 aidants pour une personne à aider. Ce ratio est attendu à 2,8 aidants pour une personne à aider en France métropolitaine. La diminution de ce ratio oblige les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées.

➤ **Avec l'avancée en âge, certains aînés présentent des facteurs de fragilité**

Le niveau de vie médian des aînés de Redon (1 902€/mois) est supérieur à celui des aînés de Redon Agglomération (1 792€) mais inférieur aux autres territoires. Toutefois, il a tendance à **diminuer dès l'âge de 75 ans** (1 738€). Aussi, une précarisation des aînés est à venir car 10% des 50-59 ans vivent avec moins de 916€ par mois.

L'indice de fragilité des personnes âgées est de 20% à Redon contre 17% en France métropolitaine. En référence à la moyenne métropolitaine, les sur-représentations suivantes peuvent être mises en avant :

- La part de personnes âgées de 75 ans et plus vivant dans un logement ancien de 4 pièces ou plus (67,5% contre 61%),
- La part de personnes âgées de 75 ans et plus avec un bas niveau de formation (68% contre 61%),
- La part de personnes âgées vivant seules (45% contre 43%).

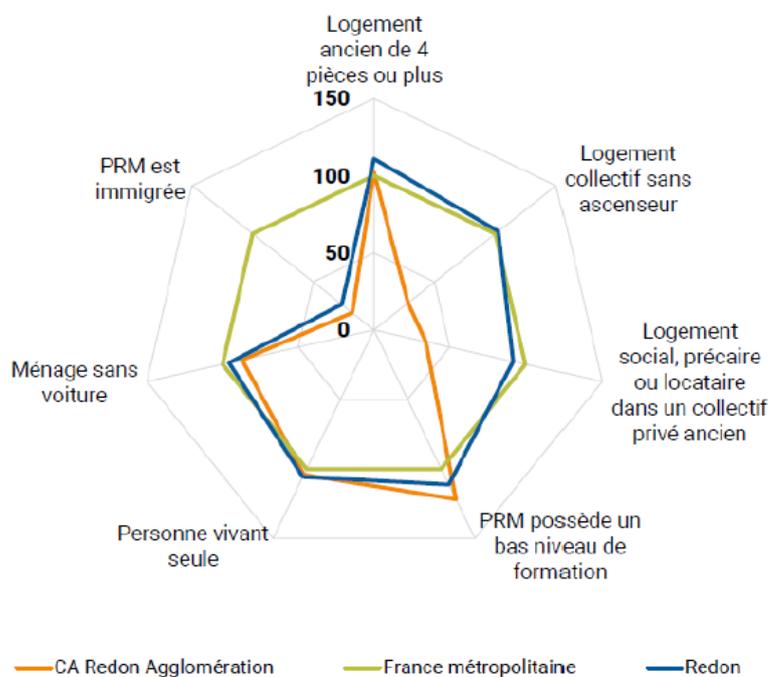
² Le ratio aidants/aidés rapporte les 55-64 ans (population des aidants potentiels des personnes les plus âgées) aux 85 ans et plus. Ce ratio donne une idée du potentiel en matière d'aide informelle des personnes âgées dépendantes.

Des facteurs de fragilité sont particulièrement présents autour de la question :

- **Du logement** : grands logements, collectifs sans ascenseur,
- **Des risques d'isolement** : vivant seuls, sans voiture,
- **De non-recours** : bas niveaux de formation.

Indice de fragilité des personnes âgées

Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2016 -
Traitements © Compas



À noter également que sur Redon, 10,5 % des 75 ans et plus (930 aînés) présentent au moins 4 des 7 facteurs de fragilité (proportion supérieure au Département et à Redon Agglomération).

On constate notamment une surreprésentation des aînés de 75 ans et plus sur le quartier de Bellevue (262 aînés).

B) Les enjeux à venir concernant l'accompagnement des aînés à Redon

L'accélération du vieillissement de la population se confirme sur Redon et les fragilités d'une partie des personnes âgées risquent de se renforcer : isolement résidentiel, limitation dans le quotidien (avec l'avancée en âge), diminution du potentiel de proches aidants, probable moindre solvabilité des plus âgés pauvres.

Comment anticiper les conséquences du vieillissement de la population :

- Maintenir un niveau de service équivalent dans un contexte d'augmentation du nombre d'aînés (offre en matière de loisirs, d'aide au maintien à domicile, d'activité d'animation),
- Considérer le vieillissement démographique et les besoins/attentes des personnes âgées en transversalité, dans toutes les politiques (urbanisme, logement, sport, culture, social...),
- Accompagner l'adaptation du logement et faciliter les parcours résidentiels (offres de logement intermédiaires ...),
- Valoriser le rôle social des retraités : encourager le bénévolat et soutenir les initiatives (création, prise de responsabilité dans les associations, projets ...) et l'intergénérationnel (activités, transmission intergénérationnelle).

Soutenir les personnes âgées les plus fragiles :

- Prévenir la dépendance par la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Faciliter l'information et l'accès aux aides et aux droits,
- Faciliter le repérage et le soutien des personnes isolées et de leurs aidants,
- Anticiper la diminution prévisible du nombre de proches aidants.

III- Les engagements de la Ville de Redon pour ses aînés

A) L'adhésion au réseau Ville Amie des Aînés

La ville de Redon, et le C.C.A.S. qui en assurera le portage, ont adhéré en 2019 au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). Il s'agit d'une démarche d'adaptation des politiques publiques locales au vieillissement de la population, initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2006. L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires qui s'engagent dans cette démarche à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

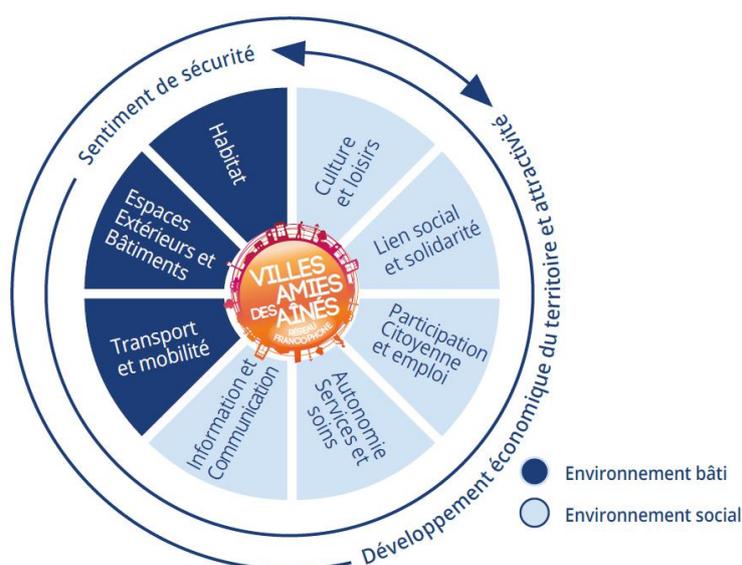


Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon a manifesté son intérêt pour participer à cette démarche et porter de manière opérationnelle cette participation mais c'est à la Ville de Redon qu'il revient d'adhérer au RFVAA, conformément aux statuts de cette association.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants.

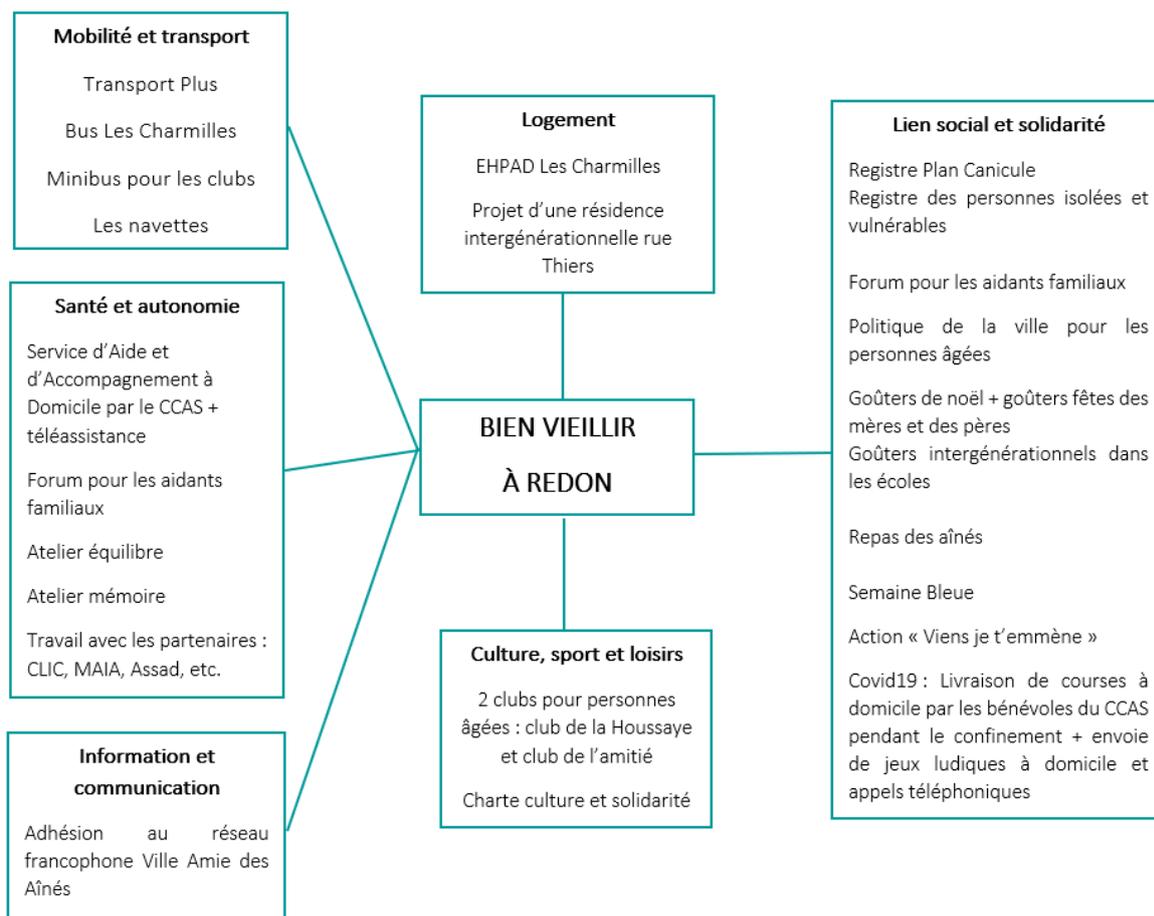
Concrètement, une Ville Amie des Aînés :

- Participe à la lutte contre l'âgisme,
- Mène des actions globales et transversales,
- Reconnaît et intègre les aînés dans leur hétérogénéité,
- Favorise l'inclusion et la contribution sociale de tous,
- Progrès avec la concertation et l'implication de la municipalité dans sa globalité,
- Permet de prendre conscience des besoins et lacunes des territoires de vie,
- Structure et fédère des actions utiles pour toutes les populations.



Les villes désireuses d'appliquer la démarche sont tenues d'évaluer chacun de ces aspects, lors de l'audit urbain, afin d'obtenir un état des lieux exhaustif de l'environnement. Ces huit thématiques, interdépendantes, doivent par ailleurs être au centre des actions menées dans le cadre de la démarche.

B) « Bien vieillir à Redon » : photographie des actions engagées par thématiques



Les transports publics à Redon

➤ Transport Plus

Le service « Transport Plus » a pour vocation de faciliter les déplacements des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de la Ville de Redon jusqu'au centre-ville de Saint-Nicolas-de-Redon. Il permet ainsi aux bénéficiaires de pouvoir se déplacer de manière autonome pour réaliser leurs courses, se rendre chez leur médecin, participer à des loisirs et assurer leurs démarches administratives. Il s'agit de faire appel à une société redonnaise de taxis qui assure le déplacement sur le territoire précité, moyennant un tarif préférentiel. Une course correspond à un déplacement (un aller ou un retour). Le Service existe depuis le 1^{er} novembre 2007.

Les bénéficiaires :

- Les Redonnais de plus de 70 ans, non imposables (année N-1),
- Les Redonnais titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion Invalidité, non imposables (année N-1).

Horaires du service : Toute l'année du lundi au samedi, de 8h à 19h, sauf les jours fériés.

Les personnes doivent s'adresser à l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon qui délivre une carte de transport nominative valable pour l'année civile. La carte permet d'être identifié par les sociétés redonaises de taxis qui pratiquent un tarif préférentiel (conditions d'utilisation de la carte disponibles au CCAS de Redon). Ensuite, la personne doit réserver directement auprès de la société redonnaise de taxis parmi une liste de prestataires qui sera remise avec la carte. Sur présentation obligatoire de la carte de transport, le chauffeur applique le tarif défini par une convention.

Le CCAS assume une prise en charge sur les bases suivantes, le solde étant pris en charge par l'utilisateur :

- L'utilisateur de plus de 70 ans non imposable en année N-1 règlera sa participation au chauffeur de taxi, au moment de la course, soit 5,50 € pour une course simple et 6,50 € pour une course nécessitant un véhicule adapté ;
- L'utilisateur titulaire d'une carte CMI Invalidité non imposable en année N-1 règlera sa participation au chauffeur de taxi, au moment de la course, soit 2,50 € pour une course simple ou pour celle nécessitant un véhicule adapté.

➤ **Les transports collectifs urbains**

REDON Agglomération assure l'organisation du transport régulier, pour le réseau routier compris sur son territoire. Trois fois par semaine, des lignes de bus urbaines permettent de se déplacer entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Le trajet permet d'accéder à un certain nombre de services, notamment les zones commerciales (Cap Nord et Avenue Jean Burel), la Redonnerie (recyclerie), le secteur du Parc Anger (piscine, médiathèque, commerces...) et de la gare SNCF côté nord (Pôle Emploi, Mission Locale, et autres services du bâtiment Le 3 Rue Charles Sillard, Siège Social de Redon Agglomération).

Les lignes urbaines n°2 et n°3 sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

C) Animer, coordonner le réseau des partenaires qui œuvrent sur le territoire

La liste des structures existantes est jointe à cette feuille de route.

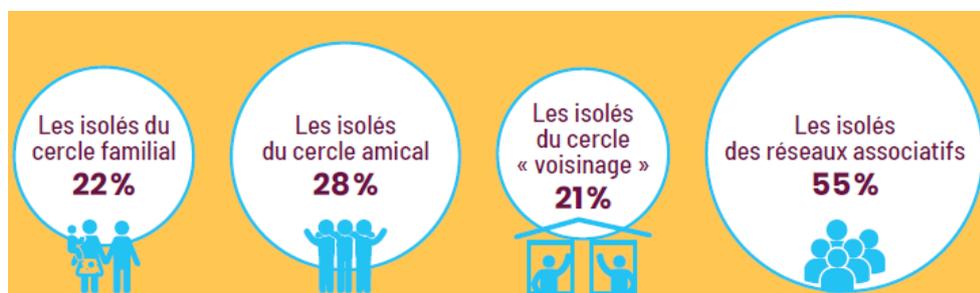
IV- Les actions à porter sur le mandat

A) L'isolement social

➤ Définition et méthodologie

On considère une personne isolée lorsque cette dernière ne rencontre jamais physiquement les membres d'un réseau de sociabilité (familles, amis, voisins, acteurs associatifs) ou uniquement des contacts très épisodiques avec ces différents réseaux (quelques fois dans l'année ou moins souvent). Les relations d'une qualité insuffisante produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée.

Par définition, l'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les risques de cette situation tiennent au fait que l'isolement prive certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale.

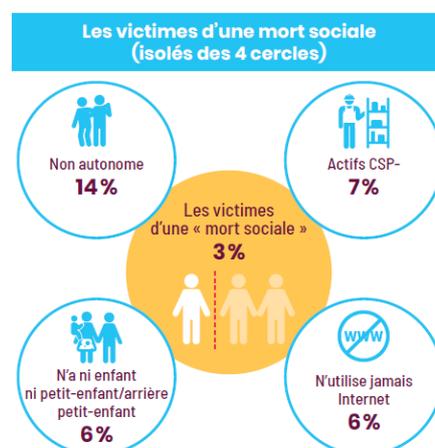


Baromètre 2021 Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2021

La diversité de réseaux relationnels est un capital social. Depuis 10 ans, les personnes n'ayant de relation qu'un seul réseau relationnel (« mono-réseaux ») représentent entre un cinquième et un quart de la population (22%).

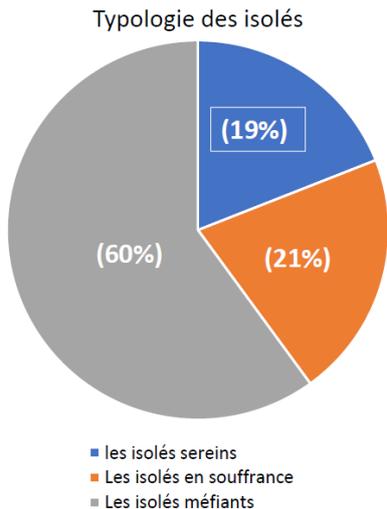
L'étude de la Fondation les Petits Frères des Pauvres estime que **530 000 aînés sont en « mort sociale en 2021 »** (contre 300 000 personnes en 2017). C'est-à-dire qu'ils sont exclus des quatre principaux cercles sociaux, à savoir familial, amical, mais aussi voisinage et associatif.

Cette nette aggravation de la solitude et de l'isolement social est principalement liée à la crise de la Covid-19. Par son fort impact sur la vie des personnes âgées, sa durée et les restrictions sanitaires visant à limiter au maximum les interactions sociales, la crise sanitaire a précipité les personnes qui avaient déjà un tissu relationnel fragile dans un isolement intense. La Fondation alerte sur « l'impérieuse nécessité de faire de la lutte contre l'isolement des personnes âgées un axe majeur dans la construction des politiques publiques de prévention de la perte d'autonomie et de proposer des solutions pérennes pour répondre aux attentes des aînés d'aujourd'hui comme ceux de demain, tout particulièrement les plus fragilisés économiquement et socialement ».



Baromètre 2021 Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2021

Typologie des isolés



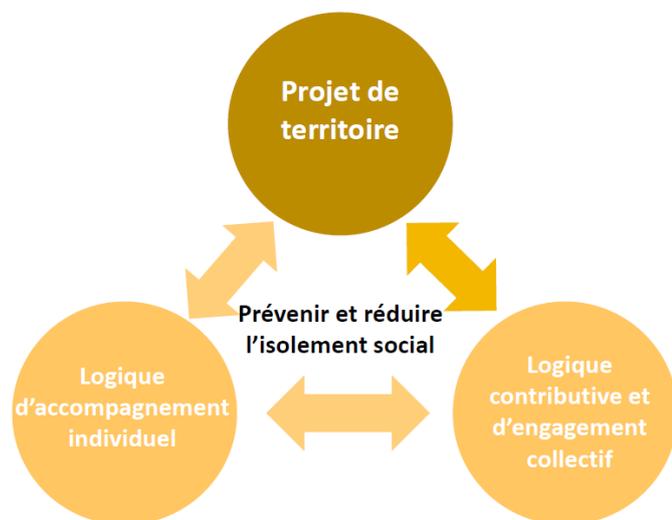
- **Les « isolés sereins »** : autonomie individuelle et de capacité à tisser des liens sociaux sélectifs.
- **Les « isolés en souffrance »** : cumulent faiblesse des liens sociaux, mal-être et difficulté de condition de vie. Ils vivent leur expérience d'isolement relationnel comme une forme de relégation ou de « désajustement ».
- **Les « isolés méfiants »** partagent à des degrés divers la souffrance de la solitude et un regard sombre porté sur la société (Ils se méfient d'autrui, valorisent peu la cohésion sociale et s'inquiètent de nombreux risques pour leurs proches).

Webinaire Jean-François Serres, fondateur de Monalisa. Isolement social : Comment le définir et en quoi change-t-il notre vision de la question sociale ? 06/05/21

Faire de la lutte contre l'isolement social un projet de territoire :

Inscrire les deux logiques d'intervention dans un projet plus vaste qui va leur permettre d'être :

- Articulées avec l'action sociale et médico-sociale,
- Intégrées dans une action convergente mobilisant toutes les dimensions du territoire,
- Animées, outillées et soutenues.



1. Une logique d'accompagnement individuel

- Avec les publics vulnérables et leurs proches (les « isolés souffrants »)
- Porte d'entrée : identifier les situations, rejoindre les personnes et les accompagner
- Une culture du soin et du prendre soin
- Finalité : la remise en lien effective des personnes

2. Une logique contributive et d'engagement collectif

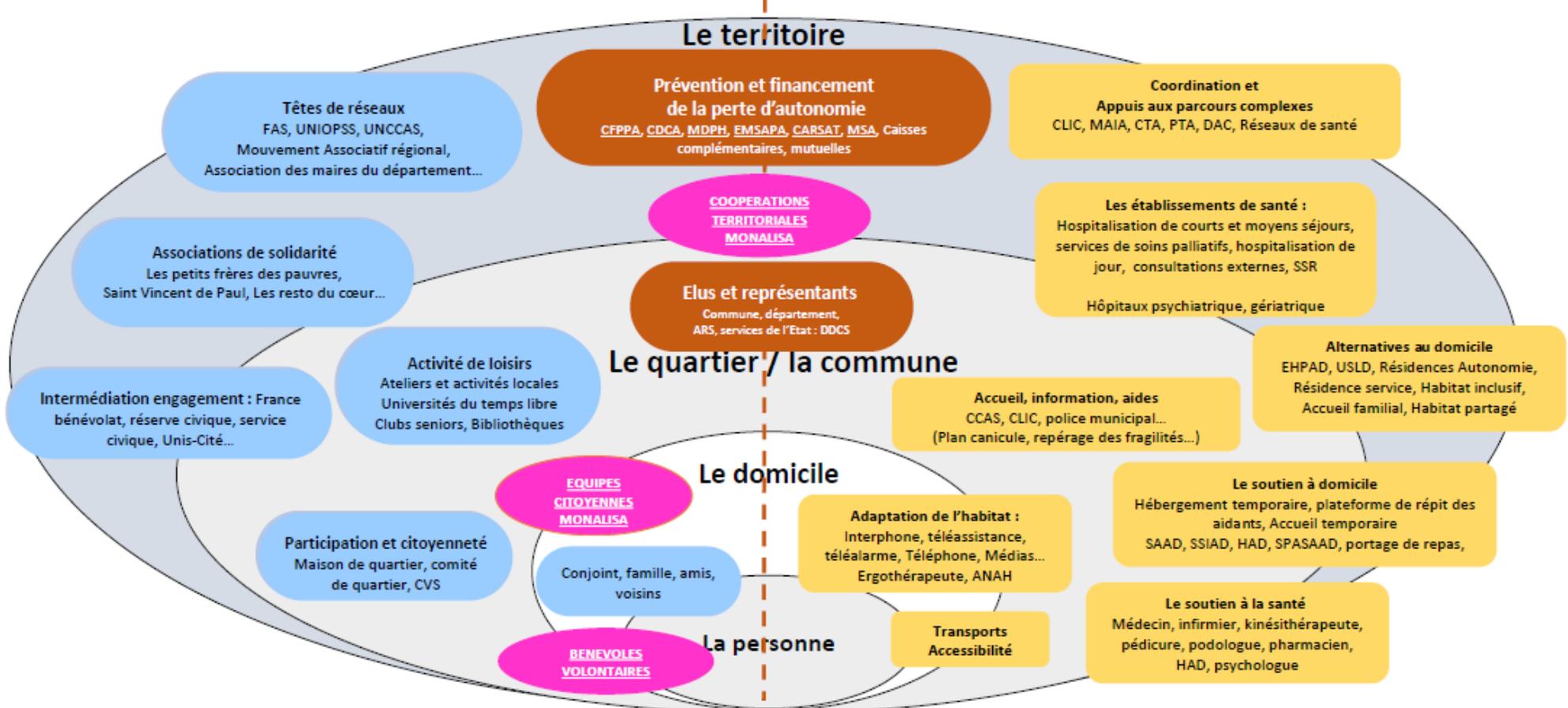
- Avec tous, et notamment les personnes en risque d'isolement (les « isolés méfiants »)
- Porte d'entrée : des projets où les rencontres et l'accueil des personnes plus fragiles priment sur l'activité proposée
- Une culture « associacionniste » de la participation des citoyens
- Finalité : le niveau de convivialité d'un quartier

Deux voies d'intervention complémentaires et concomitantes

Deux entrées déterminantes pour protéger et sortir les personnes de l'isolement social :

Une logique contributive et d'engagement collectif

Une logique d'accompagnement individuel



Webinaire Jean-François Serres, fondateur de Monalisa. Isolement social : les principes d'intervention, 20/05/2021.

➤ Repérage des personnes isolées grâce à l'outil « carte postale »

La démarche MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement Social des Âgés), rassemble depuis 2014, au sein de coopérations territorialisées, ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite...

Le CCAS de Redon est engagé depuis juin 2016 auprès du Centre local d'Information et de Coordination (CLIC) de Redon et du Centre Social Confluence dans la coopération MONALISA du Pays de Redon et œuvre, à ce titre, pour faire reculer l'isolement social des personnes âgées isolées du territoire redonnais.

L'isolement social se mesure en fonction du nombre de contacts dans une période donnée mais aussi de la qualité des liens. De cette qualité dépend la capacité des individus à s'émanciper, à vivre de façon autonome, à s'estimer mais aussi à participer et s'intégrer dans la société. Cet isolement social a de nombreuses conséquences : il majore les situations de précarité économiques, détériore la santé physique et psychique, accélère la perte d'autonomie et renforce le sentiment d'invisibilité sociale.

Pour répondre à cela, il convient de permettre aux partenaires du territoire de se structurer et d'optimiser le repérage des personnes âgées isolées en allant vers elles pour améliorer l'intervention ciblée auprès de ce public âgé, notamment pour les personnes isolées dites « invisibles ». Parmi les actions envisagées, il est proposé de mettre en place un repérage expérimental en s'appuyant sur les pharmacies des Villes de Redon et Saint Nicolas de Redon, par le biais d'une convention de partenariat.



Les pharmacies sont en effet des lieux de proximité où les professionnels rencontrent la majeure partie de la population. Ils sont donc susceptibles de repérer les personnes âgées qui ne sont pas connues des réseaux, les « invisibles » et devenir des « lanceurs d'alerte » pour la coopération locale MONALISA.

Pour orienter ces personnes vers la coopération, le pharmacien peut :

- Remettre une « carte postale » afin que la personne prenne contact avec CLIC,
- Contacter directement le CLIC avec l'accord de la personne.

En fonction de la demande identifiée, le CLIC oriente la personne âgée vers les différents signataires de cette convention de partenariat qui pourront agir, chacun, selon leurs compétences.

➤ **Inclure les personnes repérées comme isolées dans les actions menées en faveur des personnes âgées**

❖ **Opération « Viens je t'emmène » (mois de novembre)**

Le principe de cette opération de solidarité entre les générations, initiée par le magazine "Notre Temps", est simple : il suffit d'organiser une sortie, une animation, un événement... dédié aux personnes âgées en perte de lien social. L'idée est d'accompagner ces personnes en dehors de chez elle afin de les aider à mieux vivre dans la société, susciter l'envie de sortir de chez soi.

Viens je t'emmène, c'est une semaine pour ...

- Lutter contre l'isolement et la solitude des aînés isolés,
- Organiser et proposer des sorties adaptées,
- Accompagner les personnes plus âgées en dehors de chez elles et les aider à continuer à vivre dans la société,
- Susciter l'envie de sortir de chez soi pour des aînés qui n'osent pas ou plus participer à des activités,
- Créer des réseaux de solidarité de proximité,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles, renforcer le lien social.

Qui peut participer ? Particuliers, communes, entreprises, associations.... Chacun peut à sa manière proposer une sortie !

❖ **Semaine bleue (mois d'octobre)**

Le slogan de la Semaine Bleue « *365 jours pour agir, 7 jours pour le dire* » met l'accent sur les gestes simples que chacun peut mettre en œuvre au quotidien : l'aide aux courses, des visites et coups de fil réguliers, l'aide aux démarches numériques, etc.

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les aînés dans notre société.

L'objectif est de développer les dynamiques locales de lutte contre l'isolement social par le biais des associations locales, du réseau francophone Ville amie des aînés, de Monalisa et des Départements.



En résumé

- ✓ Projet dans le cadre de la Semaine Bleue.
- ✓ Lancer le projet expérimental de repérage des personnes isolées grâce à l'outil « Carte postale ».
- ✓ Poursuivre le repérage des personnes vulnérables et les inscrire dans le registre du CCAS.
- ✓ Inclure les personnes repérées comme isolées dans le diagnostic participatif de la démarche Ville Amie des Aînés (tables rondes).
- ✓ Créer une animation pour les aînés en collaboration avec le service Vie Patrimoniale et Culturelle.
- ✓ Organiser un cabaret avec les clubs de Redon Agglomération.
- ✓ Redynamiser la vie de quartier, créer du lien social entre les différentes générations en fédérant les acteurs du territoire.

➤ Soutenir les aidants familiaux

En 2019, la France comptait environ onze millions d'aidants familiaux, soit un Français sur cinq. Véritables coordinateurs auprès des intervenants professionnels (auxiliaire de vie, aide-ménagères...) et du corps médical, les aidants permettent le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes malades ou en situation de handicap. (Source : baromètre des aidants, issu de l'étude de l'institut de sondage BVA 2019)

Les femmes sont toujours majoritaires parmi les proches aidants, à hauteur de 57 %, mais il est important de noter que les hommes jouent aussi leur rôle, contrairement aux idées reçues. Ces derniers représentent 43 % des aidants familiaux en France.

En 2019, la grande majorité des aidants familiaux en France (81 %) a moins de 65 ans, tandis que 44 % des proches aidants ont moins de 50 ans. La population des aidants reste donc globalement jeune et tend à l'être de plus en plus (en 2018, 76 % des aidants avaient moins de 65 ans). Parmi la population des aidants, 61 % travaillent (dont 53 % sont salariés). Des chiffres en constante augmentation depuis 2015, passant de 53 % à 61 % pour les actifs. Également, en 2019, le manque de temps (38 %) est la principale difficulté rencontrée par les aidants, suivie par la fatigue physique (32 %), puis la complexité des démarches administratives (26 %).

Plus de la moitié des aidants n'ont pas conscience du rôle primordial qu'ils jouent auprès de leurs proches (54 %), mais il est important de noter que 46 % des aidants (contre 26 % en 2015) ont conscience de leur statut et se voient comme tels. Un chiffre qui évolue dans le bon sens grâce à la communication régulière autour de ce thème, notamment lors de la Journée nationale des aidants.

Quelles sont leurs motivations ?

Les raisons qui encouragent un aidant à s'occuper d'un proche âgé, malade ou en situation de handicap sont multiples. Plus que les motifs d'ordre matériel et financier, ce sont les motifs d'ordre affectif, relationnel et moral qui priment.

En grande majorité, les aidants déclarent assumer ce rôle en raison des liens affectifs qui les unissent à leur proche (75 %). Leur engagement est aussi lié à leurs valeurs morales (55 %) et à leur sens du devoir (48 %).

À quels risques sont-ils exposés ?

Les aidants sont souvent étroitement liés aux personnes aidées. Une relation particulière, mêlée d'affection, de frustration et parfois d'anxiété se met alors en place. Loin d'être évidente à gérer, cette relation a des répercussions sur la vie des aidants et les expose à divers risques :

- 48 % des aidants déclarent avoir une maladie chronique (diabète, asthme, fibromyalgie...),
- 60 % des aidants sont exposés à un risque de surmortalité dans les trois ans qui suivent le début de la maladie de leur proche,
- 1 aidant sur 3 meurt avant son aidé. (Source : Baromètre Ocirp 2016, l'âge de l'autonomie)

❖ Une action en faveur des aidants familiaux

Le CCAS souhaite répondre à l'appel à candidature 2022 de la Conférence des Financeurs d'Ille-et-Vilaine. L'objet de cet appel à candidatures est de faire émerger, renforcer et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans les thématiques prioritaires définies par la conférence des financeurs 35 et permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés. Dans le cadre de l'appel à candidatures 2022, feront l'objet d'une attention particulière, les projets d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie.

Un projet d'action pour octobre 2022 est donc en cours de réflexion. Le CCAS s'est notamment rapproché de l'ASSAD du Pays de Redon afin d'apporter une expertise sur la question des aidants. À ce jour, une proposition de projet a été retenue : créer un espace de rencontre avec des professionnels, puis organiser une conférence, suivi d'un temps d'échanges avec des témoignages d'aidants familiaux volontaires et une psychologue. La conférence des financeurs encourage les actions dans lesquelles la prise en charge de l'aidé est prévue. De ce fait, l'ASSAD propose d'accueillir les aidés qui le souhaitent à l'accueil de jour, en assurant le transport entre le lieu de l'action et l'établissement.



En résumé

- ✓ Développer des actions pour soutenir et accompagner les aidants familiaux.
- ✓ Monter le dossier de subvention pour l'appel à candidature de la conférence des financeurs. Répondre à la priorité 12 : Aide aux aidants.
- ✓ Communiquer sur les dispositifs existants sur le territoire.

➤ Lutter contre l'exclusion numérique des personnes âgées

Beaucoup de personnes âgées sont touchées par l'exclusion numérique. D'après le Baromètre du Numérique 2018, **40% des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas internet** (le chiffre diminue dans le temps : en 2015, ils étaient 62%). Près de la moitié des personnes non équipées de téléphone portable sont des retraités. Le taux d'équipement en smartphone chute fortement dès la tranche d'âge 60-69 ans, et l'écart avec la catégorie des plus de 70 ans reste conséquent. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes qui ne disposent pas d'une connexion à domicile sont âgées de 60 ans et plus. Jusqu'à 75 ans, la fracture numérique semble davantage sociale que générationnelle. L'âge ne doit pas être perçu comme un facteur pouvant justifier d'une exclusion numérique. Les **freins sont souvent d'ordre psychologique et motivationnel** : manque de confiance en soi, manque d'intérêt, de curiosité ou encore défiance envers le numérique.

La motivation pour se former est faible : seuls 11% des non-internautes souhaiteraient suivre une formation pour monter en compétences et développer leurs usages numériques. Il est indispensable de **commencer par intéresser les gens avant de les former et de penser des accompagnements diversifiés**. Internet doit être présenté comme une source de plaisir, comme un moyen de se simplifier la vie, de conserver le lien avec ses proches, de transmettre son histoire.

Des solutions variées doivent être proposées pour correspondre aux **différents profils** : les réfractaires (à convaincre ou assister pour garantir l'accès aux droits), les débutants (à sensibiliser et rassurer pour mieux les orienter), les intermédiaires (à qui il faut proposer des approfondissements ciblés) et les avancés (à qui garantir des coups de pouce et qui peuvent aider d'autres retraités).

Le CCAS de Redon souhaite donc s'investir sur le champ du numérique pour les personnes âgées en complétant les offres déjà existantes sur le territoire. Ainsi, des réflexions sont engagées avec l'association Les Mulots, afin de proposer des cours directement au domicile des personnes âgées. En cohérence avec l'objectif de rompre l'isolement social des aînés, le souhait du CCAS par ce projet est d'atteindre les personnes âgées isolées, ayant des problèmes de mobilité et dont l'isolement est renforcé par la fracture numérique.



En résumé

- ✓ Proposer des ateliers numériques à domicile, dédiés aux personnes âgées.
- ✓ Monter un dossier de subvention pour l'appel à candidature de la conférence des financeurs. Répondre à la priorité 10 : Accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC).

B) Développer l'intergénérationnel

➤ Favoriser les échanges intergénérationnels

L'intergénérationnel : un vecteur de cohésion sociale

Les relations intergénérationnelles désignent l'ensemble des échanges entre deux générations. Véritable vecteur de cohésion sociale, l'intergénérationnel est aujourd'hui au cœur des débats sociétaux. Il s'agit d'un facteur du mieux vieillir pour les aînés, qui favorise la stimulation intellectuelle, prévient du vieillissement cognitif et donc de l'entrée en dépendance mais aussi favorise la transmission des valeurs et des savoirs entre générations.

Ces échanges valorisent les personnes âgées et contribuent au sentiment d'appartenance. Les avantages sont nombreux : renforcement des liens sociaux, partage des moments conviviaux, enrichissement personnel.

Organiser des rencontres entre générations permet ainsi aux personnes âgées isolées de recréer du lien social. La gaieté naturelle des plus jeunes a un effet positif sur l'humeur des aînés, leurs nombreuses questions stimulent les capacités cérébrales et la participation aux jeux entraîne une certaine activité physique.

Pour les plus jeunes, qu'ils soient enfants ou adolescents, multiplier les interactions augmente leur capacité d'adaptation. En effet, le contact avec les personnes âgées développe la bienveillance envers les personnes âgées, et plus largement envers les personnes fragiles, vulnérables ou handicapées.



En résumé

- ✓ Projet de revoir l'organisation des goûters afin de mobiliser plus de personnes âgées.
- ✓ Développer progressivement le club de jeux seniors vers des actions culturelles intergénérationnelles.

➤ Développer l'habitat intergénérationnel

Avec l'allongement de la vie, la question des liens entre vieillissement de la population et logement devient une question d'actualité. Elle constitue un véritable défi pour les acteurs du vieillissement, de l'habitat et de l'urbain qui doivent réfléchir à des solutions de logements spécifiquement adaptés au vieillissement dans un environnement globalement accessible.

Le maintien au domicile rencontre des limites bien connues : risque d'isolement, intensification de la sollicitation des proches aidants, inadaptation du logement aux limitations de la mobilité, difficulté de coordination des intervenants. Le respect du libre choix et du souhait majoritaire des personnes âgées de rester chez soi le plus longtemps possible appelle à un développement et à une diversification de l'offre intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD.

L'habitat intergénérationnel désigne un ensemble de logements conçu pour accueillir différentes générations : étudiants, familles, personnes âgées. Les surfaces des logements sont pensées en cohérence avec les besoins des différents habitants : plusieurs chambres pour les familles, studios pour les étudiants, 3 pièces pour les personnes âgées.

Au cœur des projets d'habitat intergénérationnel on trouve :

- Des valeurs de solidarité entre générations, entre voisins,
- Une volonté de lutte contre l'isolement des étudiants et des personnes âgées,
- La volonté de proposer une meilleure qualité de vie aux habitants.

❖ Encourager la cohabitation intergénérationnelle

Le concept de cohabitation intergénérationnelle est né en 1997 en Espagne, sur le principe d'une cohabitation entre jeunes et personnes âgées dans le cadre d'un échange adapté à chaque situation en réponse à un double constat :

- Un grand nombre de personnes âgées se retrouvent souvent seules à la suite d'un veuvage ou du départ des enfants du domicile.
- Une carence en logement pour les jeunes en formation pour suivre leurs études (manque de résidence étudiante ou marché locatif privé avec prix trop élevés).

La Loi ELAN définit la cohabitation intergénérationnelle solidaire comme la possibilité pour une personne âgée de 60 ans et plus de louer ou sous-louer à des personnes de moins de 30 ans une partie de leur logement, afin de renforcer le lien social et faciliter l'accès au logement des moins de 30 ans. Pour mettre en œuvre ce principe, la loi ELAN donne une définition du contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire, qui doit respecter les critères suivants :

- La contrepartie financière versée par le colocataire de moins de 30 ans doit être modeste.
- Le contrat peut prévoir, en complément de la contrepartie financière, la réalisation à titre gracieux de menus services par la personne de moins de 30 ans, sans qu'il ne puisse être considéré l'existence d'un lien de subordination entre la personne de moins de 30 ans et la personne âgée.

Le recours aux contrats de cohabitation intergénérationnelle solidaire peut être réalisé, sans accord du bailleur, tant dans les logements privés que dans les logements sociaux. Toutefois, si le bailleur ne peut s'y opposer, il devra avoir été informé au préalable de l'intention du recours à un tel contrat. Une charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire, définie par arrêté, doit préciser le cadre général et les modalités pratiques de cette cohabitation. *(Source : Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)*

Pour favoriser ce mode de cohabitation, un réseau d'acteurs du logement intergénérationnels s'est développé en France (Réseau Cohabilis ou ensemble2générations), mais sans déclinaison sur Redon. Or l'analyse de l'évolution de la population de Redon depuis 2009 montre un essor de la proportion de personnes âgées et du nombre de titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, sans que des offres d'habitat leur soient spécifiquement proposées. Aussi, on constate qu'un grand nombre de personnes âgées se retrouvent souvent seules dans des grands logements et une carence en logement pour les jeunes en formation pour suivre leurs études (manque de résidence étudiante ou marché locatif privé avec prix trop élevés).

L'idée consiste donc à encourager la cohabitation intergénérationnelle à Redon, en contactant des associations spécialisées dans la mise en relation entre jeunes et personnes âgées et qui proposent de constituer un réseau de logeurs.

Le CCAS s'est notamment rapproché de l'association Rennaise « La Maison en Ville ». Cette association loge chaque année 180 jeunes sur Rennes et son agglomération, Saint-Malo, Dinard et Fougères. Par le biais d'une convention, La Maison en Ville proposerait ses services pour la ville de Redon en mettant en relation des personnes âgées et des jeunes actifs ou étudiants.

En fonction de la participation aux frais et de la présence demandée, La Maison en Ville propose l'encadrement juridique le plus adapté. Elle travaille selon 3 formules :

- **Logement loyer gratuit avec engagement de présence de l'étudiant le soir** : le jeune s'engage à être présent le soir à l'heure du dîner. Il est libre un soir par semaine, deux week-ends par mois. Le jeune participe aux charges d'occupation mais ne verse pas de loyer.
- **Logement économique solidaire en échange d'une présence conviviale régulière et de petits coups de main** : le jeune s'engage à offrir une présence régulière et conviviale, accompagnée d'un partage de tâches. Il verse une contribution modérée au loyer incluant les charges d'occupation qui doit rester inférieure au coût pratiqué pour un logement chez l'habitant.
- **Logement convivial avec loyer** : le jeune s'engage à verser un loyer et à s'inscrire dans un esprit de convivialité et de rencontre avec son logeur. Le loyer est fixé selon la nature, le confort du logement et de la proximité aux transports en commun.

En signant une convention partenariale « cohabitation intergénérationnelle », l'association La Maison en Ville s'engage à :

- Renseigner les personnes intéressées par le projet, signalées par la Mairie, le CCAS ou par toute association ou organisme présent sur la commune.
- Vérifier les conditions de la cohabitation recherchée et sa faisabilité auprès des personnes âgées.
- Vérifier la pertinence des différentes candidatures de jeunes intéressés par le projet.
- Former les binômes, proposer l'encadrement juridique le plus adapté en fonction de la situation du logeur et du logé, vérifier la mise en place des formalités contractuelles et administratives entre le logeur et le logé, et assurer le suivi de la relation pendant toute la durée de la cohabitation.
- Établir une liste des personnes âgées ayant accepté d'accueillir un étudiant à leur domicile et la communiquer à la mairie.
- Proposer un bilan annuel auprès de la mairie et des personnes impliquées dans ce partenariat.

En contrepartie, la mairie s'engage à :

- Promouvoir l'action de l'association par les moyens dont elle dispose (revue municipale, manifestations en direction des aînés, affichages...) et ainsi permettre à La Maison en Ville d'accroître le nombre de chambres à mettre à disposition des jeunes.
- Rechercher et signaler à La Maison en Ville, les personnes retraitées intéressées par ce projet intergénérationnel.

- Présenter l'association sur son site Internet avec un lien vers le site www.lamaisonenville.fr.
- Informer dans la mesure du possible les jeunes voulant résider sur la commune sur les possibilités de logement qui leur sont offertes par l'association La Maison en Ville.
- La mairie s'engage à prendre en charge une partie des frais de constitution et d'accompagnement des binômes constitués, selon les modalités suivantes :
 - 50€ de frais de visite pour chaque potentiel logeur ou logé rencontré sur le territoire.
 - 350€ par binôme constitué selon les formules 1 et 2, incluant 50€ de participation aux frais de déplacement pendant la durée d'accompagnement du binôme.
 - 100 € par binôme constitué selon la formule 3.

❖ **Projet d'une résidence intergénérationnelle**

Les élus sont confrontés à des demandes exprimées par un certain nombre de personnes âgées de la commune ou du territoire environnant, de se rapprocher de la centralité urbaine, avec ses services, ses commerces, et ses aménités diverses. Par ailleurs, le développement du nouveau pôle universitaire « Campus ESPRIT Industries » conduit à des besoins renforcés d'accueil pour des jeunes ménages ou des jeunes isolés. Sur le centre-ville de Redon, le dernier recensement INSEE exploitable confirme la pénurie de production de logements permettant de faire face à la demande croissante de logements.

Pour répondre à ces attentes et à ces besoins, les élus souhaitent s'engager dans un programme de production d'un habitat intergénérationnel. Cependant la Ville de Redon a fait le choix de ne pas être maître d'ouvrage de l'opération. Elle vise donc à conférer les droits immobiliers réels à l'opérateur, sous la forme d'une vente complète de la parcelle rue Thiers. Il s'agit d'un terrain et des bâtiments d'une ancienne école désaffectée en centre-ville, au 5 rue Thiers, sur un tènement foncier de 1 881 m².

La Ville lance donc un appel à projet qui vise à identifier des opérateurs immobiliers intéressés par la réalisation et la gestion d'une résidence intergénérationnelle sur le site du 5 rue Thiers et à recueillir des propositions qui permettent de préciser les conditions et modalités de montage de ce projet, tant en investissement qu'en exploitation.

Autour des concepts de « résidence intergénérationnelle » et « d'habitat inclusif », plusieurs formules de portage et de gestion sont envisageables. Cependant le principe d'un projet immobilier organisé autour d'un « projet social » reste une volonté et une attente de la collectivité. Un « projet social » qui s'appuie sur des logements familiaux classiques et adaptés aux publics attendus, où domineront les typologies de petites tailles (T1bis, T2 ou T3), et qui justifiera la présence de locaux propres à favoriser une vie collective.

Les études de faisabilité ont permis de faire apparaître la faisabilité sur site d'un projet comportant les composantes suivantes :

- **Les logements dans les bâtiments existants seraient consacrés à l'accueil de jeunes ménages ou d'étudiants**, compte tenu des contraintes volumétriques. Le nombre de logements envisagé serait d'environ 12 à 14 (programme prévisionnel : 50% de T1 bis et 50% de T2 à T3).
- **Les logements dans la construction neuve cibleraient particulièrement les logements exigeant un respect vigilant des normes PMR**. Le nombre de logements envisagé serait d'environ 21 à 25 (25% de T1 bis, 60% de T2 et 15% de T3). Le nombre de logements visant à accueillir des personnes en situation de handicap avéré, nonobstant les personnes âgées exigeant également le respect des normes PMR, viserait environ de 10 à 15% des logements neufs (soit environ de 2 à 4).



Ville de Redon
Propriété du 5, rue Thiers
rue de Fleurimont
rue du Moulinet

ESQUISSE
23/12/20



Appel à projet rue Thiers - Ville de Redon

La résidence comprendrait les locaux nécessaires au développement d'une vie collective et à d'éventuels services gérés de l'extérieur. À titre d'exemple, elle pourra comporter les éléments suivants :

- Une loge de gardiennage et les espaces dédiés (vestiaire, sanitaires).
- Un espace d'accueil, d'attente, ou de rendez-vous intégrant un coin cafétéria.
- Une salle commune d'environ 40 m², lieu calme ou salon de télévision, classé ERP de 5^{ème} catégorie.
- Une laverie buanderie à disposition des résidents (jeunes ou personnes âgées).
- Une salle d'activité polyvalente pourra être avantageusement intégrée (distincte du salon calme, pour des activités diverses, activités physiques de remise en forme, ateliers pour résidents, etc.).

- Une salle de coworking pourra être proposée, à l'usage plus ciblé des jeunes résidents / étudiants.
- Tous les lieux de vie collective seront équipés de blocs sanitaires faciles d'accès pour les utilisateurs.

Au regard des publics visés et du projet global, les élus porteront une grande attention aux modalités de gestion et de fonctionnement de la résidence projetées par l'acquéreur. Il est attendu, de la part des candidats, en s'appuyant sur leurs expériences de projets similaires, des propositions précises sur la dimension « projet social » de leur programme.



En résumé

- ✓ Réaliser une convention avec l'association La Maison en Ville afin de proposer une offre de colocation intergénérationnelle sur Redon.
- ✓ Lancer le projet de « logements intergénérationnels » rue Thiers d'ici 2024.
- ✓ Projet à définir d'une autre offre de logements (minimum 80 logements) afin de répondre aux besoins des seniors et des autres catégories de personnes.

C) La démarche Ville Amie des Aînés

Par le biais du CCAS, la Ville de Redon s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique Villes Amies des Aînés, ainsi que les différentes étapes de la démarche.

Pour cela, le processus s'établit sur 5 ans et se déroulera de la façon suivante :

1- Élaboration du diagnostic « Senior » (2022)	
Portrait du territoire	Description sociodémographique du territoire. État des lieux territorial par thématique.
Création d'un comité de pilotage	Se réunir 2 fois par an pour discuter puis valider le diagnostic participatif, définir les orientations stratégiques et valider le plan d'action.
Diagnostic participatif avec les habitants	Organiser des tables-rondes avec les aînés de Redon, dans plusieurs secteurs de la ville. Animer les ateliers grâce aux jeux de cartes fournies dans le kit d'animation par le réseau Ville Amie des Aînés.

2- Rédaction du plan d'action (fin 2022 – 2023)
Définir les thématiques et objectifs prioritaires.
Déterminer des actions concrètes et réalisables (fiches action).
Mise en place d'un réseau local de partenaires.
3- Mise en œuvre des actions et évaluation (2024-2026)
Mise en œuvre des projets.
Évaluation des projets.
Promotion et communication des évolutions réalisées.

➤ **Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors**

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, a souhaité créer et financer le « fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ». Ce nouvel outil concret au service des collectivités, lancé le 7 décembre 2021, repose également sur l'engagement financier et stratégique de la CNSA et sera porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Le « fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » comporte 2 axes sur lesquels les collectivités pourront candidater :

- 500 000 € pour la création d'une bourse d'appui aux collectivités. Il s'agira de financer la réalisation d'un état des lieux transversal du territoire ou le pilotage d'une démarche participative avec les habitants âgés, grâce à l'utilisation d'outils spécifiques.
- 7 500 000 € pour la création de projets dans les territoires, en complémentarité des dispositifs existants (Conférences des financeurs, Aide à la Vie Partagée, financements de la Caisse des Dépôts...) afin de soutenir la mise en œuvre d'actions.

Selon un cahier des charges à respecter, le CCAS de Redon a la possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers de candidatures pour des projets qui devront obligatoirement s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

1. « Solidarité intergénérationnelle »
2. « Inclusion des aînés dans la société et citoyenneté »
3. « Participation et expertise d'usage des aînés »
4. « Connaissances et savoirs des aînés »
5. « Des environnements bâtis plus adaptés à l'avancée en âge »
6. « Défi démographique, défi écologique : penser l'avenir ensemble »

Cependant, la Ville de Redon devra s'engager à minimum 20 % dans le budget du projet (ou de co-financeurs autres que le présent fonds d'appui).

D) Les appels à candidature de la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine

La loi ASV de 2015 aborde tous les aspects liés à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement. Elle instaure notamment la mise en place d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées au sein de chaque département. Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement. Elle a ainsi pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales ou réglementaires.

Ainsi, le CCAS de la Ville de Redon a la possibilité d'obtenir des subventions pour développer ses actions. D'autant plus que ces dernières s'inscrivent dans certaines des thématiques prioritaires définies par la conférence des financeurs 35 :

- Axe 1 : L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile.
- Axe 2 : L'attribution du forfait autonomie.
- Axe 3 : La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées.
- Axe 4 : La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile.
- Axe 5 : Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Axe 6 : Le développement d'autres actions collectives de prévention (santé globale - bien vieillir, vie sociale et culturelle – lutte contre l'isolement, accès aux médiations informatiques et technologiques (NTIC), aide aux aidants,...).

V- Calendrier des actions à mener sur le mandat 2020-2026

Thèmes	2020-2021	2022	2023	2024	2025	2026
Feuille de route Bien vieillir à Redon	Ecriture	Présentation aux instances	Mise à jour			
Démarche Ville Amie des Aînés	Adhésion au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés	Réaliser le portrait du territoire Réaliser le diagnostic participatif (tables rondes avec les personnes âgées de Redon)	Définir un plan d'action avec le comité de pilotage Lancer les actions Candidater au Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors afin d'obtenir des financements pour des projets	Mettre en œuvre les projets Évaluer les projets Envisager la labellisation		
Conférence des financeurs		Soumettre des dossiers de candidatures à la Conférence des Financeurs 35 pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie				
Isolement social	Mise en œuvre de l'outil carte postale en partenariat avec le CLIC et le Centre Social	Proposer une action pour la journée des aidants (forum et conférence) Créer une animation en lien avec le patrimoine redonnais Lancer l'outil « carte postale »	Développer un projet d'ateliers numériques à domicile Atelier « Le bon usage du médicament » (programme coordonné territorial de prévention 2022-2023)	Développer la vie de quartier Réaliser un cabaret avec les clubs de Redon Agglomération	Relancer les voyages seniors	

Thèmes	2020-2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Action dans le cadre de la semaine Bleue					
	Distribution de ballotins de chocolats	Repas annuel des aînés				
	Action dans le cadre de la semaine « Viens je t'emmène » en novembre					
L'intergénérationnel		Goûters dans les écoles				
		Lancer le projet de « logements intergénérationnels »	Développer le club de jeux sénior vers l'intergénérationnel Développer le projet de colocation intergénérationnelle	Ouvrir les logements intergénérationnels rue Thiers		

Annexe : La liste des structures existantes sur le territoire

Structures	Adresse
Les Service d'aides à domicile (SAAD) et les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SIAAD)	
ADMR Pays de Redon	7 place de la Mairie 35600 BAINS SUR OUST
ASSAD	20 A boulevard Bonne Nouvelle 35600 REDON
O2	10 rue Saint-Michel 35600 REDON
SAAD CCAS	7 rue des Doves 35600 Redon
Proxim Service	19 rue de Briangaud 35600 REDON
Services d'Amis	2 Rue Saint-Nicolas 35600 Redon
AXEO Services Redon	5 rue de la Chataigneraie 35600 REDON
Établissement et service sociaux ou médico-sociaux	
Les Mariniers	8 avenue Etienne Gascon CS 90262 35603 REDON Cedex
EHPAD Les Charmilles	Rue Lucien Poulard 35600 REDON
EHPAD de Sainte Marie	11 rue de la Vilaine 35600 SAINTE-MARIE
Accueil de jour « Les Coquelicots », ASSAD	9 bis Rue de la Vilaine 35600 Sainte-Marie
Foyer Du Tertre ADAPEI 35	Rue du Tertre 35600 Redon
Foyer de Vie Camille Claudel	13 Rue du Dr le Calve 35600 Redon
Foyer de vie APEA	48 RUE THIERS BP 80654 35600 REDON
Structures sociales	
Agence Départementale	1 Rue du Général de la Ferrière 35600 Redon
CDAS	9 Av. de la Gare 35600 Redon
CCAS	7 rue des Doves 35600 Redon

CLIC	3 rue Charles Sillard 5600 REDON
MAIA	3 rue Charles Sillard 35600 REDON
Médecins généralistes	
Dr CARRE Emmanuel	2 Grande Rue, centre ressource santé 35600 REDON
Dr DALMAS Elise	2 Grande Rue, centre de ressource santé 35600 REDON
Dr HUYGHE Fanny	2 Grande Rue, centre de ressource santé 35600 REDON
Dr MOUTEL Antoine	2 Grande Rue 35600 REDON
Dr COTIC LAMBERT Danielle	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
Dr BICHIS Antoine Mircea	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
Dr EON Catherine	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
Dr FERTE Catherine	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
Dr BOUVATTIER Bertrand	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
Dr HASSIB Christine	4 Rue des violettes Grande Rue 35600 REDON
Dr LEMASSON Jean-Luc	6 rue Francis Deniaud 35600 REDON
Dr LE COZ Jean-Louis	6 rue Francis Deniaud 35600 REDON
Dr DUBEAU Marie	6 rue Francis Deniaud 35600 REDON
Dr CADO Jacqueline	14 boulevard de la Liberté 35600 REDON
Dr KAOUKA Nacer Eddine	35 rue du Gal de la Ferrière 35600 REDON
Dr CHARROY Asaël	ASSAD 20A Boulevard Bonne Nouvelle 35600 Redon
Dr DUCROZ Marine	ASSAD 20A Boulevard Bonne Nouvelle 35600 Redon
Dr GUINEMER Klervi	ASSAD 20A Boulevard Bonne Nouvelle 35600 Redon

Infirmier(e)s	
ROBIN BILLON Mélanie	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
BOUYER Estelle	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
LEGROUX Sabrina	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
CHARBEY Ariane	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
GAMBERT Magali	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
MIHOUBI Souad	9 avenue du Pelerin 35600 REDON
PAUPETTE Marion	6 rue Francis Deniaud 35600 REDON
VILLERT GEFFROY Angeline	35 rue du Gal de la Ferrière 35600 REDON
Pharmacies	
Pharmacie BARBIN STEPHANE	2 quai Surcouf 35600 REDON
Pharmacie GAMBART LAMOUR	6 rue Louis Guillou, centre commercial Cap'Nord 35600 REDON
Pharmacie MONTAGUT	14 rue Victor Hugo 35600 REDON
Pharmacie BAUDRY TSCHABATH	12 Grande rue 35600 REDON
Pharmacie CHAILLOU	17 rue Saint Michel 35600 REDON
Bailleurs sociaux	
Neotoa	21 bis rue de Bellevue 35600 REDON
SA HLM Les Foyers	5 rue de Vezin CS 31154 35011 RENNES Cedex
Espacil Habitat La Bretilienne	15 rue Claude Chappe Bâtiment B 35510 CESSON SÉVIGNÉ
Aiguillon Construction	Agende de Bréquigny Pays des Vallons 14 rue Louis et René Moine 35200 RENNES
Associations	
Plateforme de répit, ASSAD	20A Boulevard Bonne Nouvelle 35600 Redon

France ALZHEIMER	UDAF 1 rue du Houx 35700 RENNES
Unis Cité	Tiers Lieu Jeunesse 6, rue Victor Hugo 35600 Redon
AIDE	1 rue du Tribunal REDON
Échange Partage et Deuil	Ressources Santé Pays de Vilaine 2 grande rue 35600 REDON
Bibliothèque pour Tous	Maison des Associations 10 avenue Gaston Sébilleau 35600 REDON
Centre Social Confluence	5 rue Guy Pabois 35600 REDON
Expression Femme	2 impasse du Bois d'Amour 35600 REDON
CFDT retraités	26 bis rue Saint Michel 35600 REDON
Club de la Houssaye	18 rue des Résidences de l'Oust 56350 SAINT-PERREUX
Club de l'Amitié	10 rue du Port 35600 REDON
La bicoque	1 rue du Tribunal 35600 REDON
Club Cœur et Santé	13 rue des Douves 35600 REDON
Randomap	10 Avenue Gaston Sébilleau 35600 REDON
Resto du Coeur	11, rue de Vannes 35600 REDON
Secours Catholique	9 parc de la Barre 35600 REDON
Secours Populaire	11 avenue du Pèlerin 35600 REDON
La Croix Rouge	20 Av. Gaston Sebilleau 35600 Redon

Feuille de route « Bien vieillir à REDON »

Annexe 1 - Bilan des actions engagées en 2020 et 2021

❖ Isolement social

- **Vaccination Covid-19 des personnes isolées de plus de 75 ans**

Suite à des consignes Préfectorales, le CCAS de Redon a dû mettre en place des actions afin de recenser les Redonnaises et Redonnais de plus de 75 ans étant dans l'incapacité d'effectuer seuls les démarches nécessaires à leur vaccination.

Deux solutions ont pu être proposées aux personnes recensées :

- Transport organisé avec les secouristes de la Croix-Rouge et leur véhicule,
- Transport organisé avec les agents de la Ville et du CCAS avec le minibus du CCAS et les véhicules de service.

En raison de la forte demande de vaccination, certaines personnes ont rencontré des difficultés à obtenir un rendez-vous à cause notamment de difficultés pour utiliser Internet. Ces personnes ont donc sollicité le CCAS afin de bénéficier de l'aide pour obtenir un rendez-vous et/ou être transportées au centre de vaccination.

Au total, 112 personnes ont été recensées.

- **Jeux ludiques pour rompre l'isolement pendant le confinement lors de la crise sanitaire**

En raison de la crise sanitaire débutée en début d'année 2020, les manifestations destinées aux personnes âgées ont aussi été annulées en 2021 :

- Repas annuel des aînés,
- Goûters intergénérationnels dans les écoles maternelles et primaires publiques et privées,
- Goûters de Noël et goûters des fêtes des mères et des pères.

Le CCAS a dû imaginer de nouvelles actions pour rompre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. À partir du 23 novembre 2020 et jusqu'au 6 mai 2021, le CCAS a mis en place une action ludique à destination des personnes âgées de plus de 70 ans, des personnes en situation de handicap et/ou bénéficiaire du rSa.

Le principe :

Les jeux sont envoyés une fois par semaine par courrier, ils sont réalisés en lien avec le service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle de la Ville. Les jeux ont pour objectif de faire connaître l'histoire de Redon.

Une fois par semaine, les personnes inscrites sont appelées par un agent du CCAS pour les aider à trouver les réponses et à répondre aux questions.

Au total, 38 personnes se sont inscrites à cette action.

- **Film et débat « Un jour, tu vieilliras »**

À l'occasion de la semaine « Viens je t'emmène », le CCAS de la Ville de Redon a organisé un après-midi film et débat, en partenariat avec la caisse de retraite Malakoff Humanis, autour du film « Un jour, tu vieilliras », réalisé par Edouard Carrion.

Cet évènement avait pour objectif de favoriser l'expression et la prise de parole sur le sujet de l'isolement des aînés.

Après la projection, un temps d'échange était animé par la directrice du CCAS avec deux intervenants : le Dr Boulet, Médecin Gériatre au Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir et Mme Andrieux de l'association « Échange et partage deuil ». Les professionnels présents dans la salle ont également présenté les dispositifs existants sur la commune pour rompre l'isolement. Les participants ont pu repartir avec des plaquettes d'informations.



Discours d'introduction de M. le Maire et de Mme Torlay, Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées.



242 usagers et professionnels présents à la projection.

Cette action poursuivait 3 objectifs :

- Proposer une sortie aux aînés de Redon, « faire sortir de chez soi »,
- Sensibiliser sur la prévention des risques d'isolement des aînés, ses conséquences sur la santé et le rôle du cercle familial, amical et du voisinage,
- Informer des dispositifs existants sur la ville de Redon pour rompre l'isolement.

Au total, 242 usagers et professionnels étaient présents à la projection.

L'objectif premier de cette journée a été atteint puisque des personnes identifiées comme isolées étaient présentes à l'action. Un questionnaire de satisfaction a été distribué auprès des participants, 55 questionnaires ont été retournés au CCAS. Au total, 34% ont accordé une note de 10 sur 10 à l'action, 26% une note de 9 sur 10 et 28% une note de 8 sur 10.

- **Distribution de ballotins de chocolats aux Redonnais**

Suite à la crise sanitaire et aux travaux de la maison des fêtes, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu se tenir. A la place, le CCAS a assuré la distribution de ballotins de chocolats aux personnes redonnaises de 70 ans et plus.

Ce sont 48 bénévoles qui ont assuré la distribution des 910 ballotins au domicile des usagers.

Aussi, 102 personnes sont venues récupérer leurs chocolats au CCAS et 116 boîtes étaient prévues également pour les résidents de l'EHPAD Les Charmilles et 104 pour ceux de la Maison de retraite Les Mariniers.



Maria Torlay, élue déléguée aux personnes âgées, assure la distribution de ballotins.

Annexe 1 – Affiche du film et débat « un jour, tu vieilliras »

MARDI
16
NOVEMBRE
~
14h30
REDON
CINÉ MANIVEL
~
Réservation
CCAS de Redon
02 99 71 22 97
Passé sanitaire obligatoire

Le CCAS de la ville d'Orléans

Un jour, Tu vieilliras...

Un film écrit et réalisé par Édouard Carrion



Entrée gratuite

FILM & DÉBAT

En présence du **Mme Véronique Andrieux**,
Association «Échange et Partage Deuil»
et du **Docteur Patrick Boulet**,
Médecin gériatre - Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir



Lutte contre l'isolement social : un film suivi d'un débat au Ciné Manivel

Le 16 novembre, le Centre communal d'action sociale de Redon en partenariat avec la caisse de retraite Malakoff Humanis AGIRC ARRCO invite les administrés à la projection du film "Un jour tu vieilliras", suivie d'un débat dans le cadre de la semaine "Viens je t'emmène". Cette semaine est consacrée aux sorties entre générations pour lutter contre l'isolement et la solitude des aînés isolés.

« Basé sur des paroles et des témoignages, ce film porte sur l'accompagnement et le soutien des aînés », confie Maria Torlay, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées. « L'idée est de sensibiliser le plus grand nombre à cette triste réalité. N'oublions pas qu'en France, 900 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont isolées de leur famille et de leurs amis. Ce sujet touche tout le monde. »

À la fin de la projection, le public pourra échanger avec le Dr Boullet, médecin gériatre au Centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir (CHIRC) et Mme Andrieux de l'association « Échange et partage deuil ».



En bas, Nadège Périon, directrice du CCAS et Maria Torlay, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées. En haut, Virginie Lorret et Typhaine Le Gall.

« Il ne s'agit pas d'un film triste. Son message n'est en rien fataliste. Des solutions existent pour rompre l'isolement des plus fragiles. Nous voulons créer une dynamique pour venir en aide à ces personnes », déclare Nadège Périon, directrice du CCAS. « Nous avons invité les personnes qui sont sur nos registres "canicule". »

A.G.

« Un jour tu vieilliras ».

Durée : 1 h 30.

Synopsis : « Suzanne, 81 ans, vit seule depuis le décès de son mari. Sa petite-fille, qui habite loin, l'incite à prendre Internet pour qu'elle ne soit pas isolée. Mais l'installation d'Internet par le fils de Suzanne révèle des tensions sous-jacentes. Incomprise, Suzanne s'isole et commence à se replier sur elle-même.

Parallèlement, Jean-Daniel, un cadre supérieur à un an de la retraite, se voit proposer par sa

hiérarchie de faire un mécénat de compétences auprès d'une association d'aide aux personnes âgées. Il débarque avec maladresse dans cet univers envers lequel il a des préjugés. Mais au contact d'une auxiliaire de vie, il commence à changer de regard.

Jean-Daniel et Suzanne ne se connaissent pas. Pourtant, le

hasard va les réunir et changer leur destin... »

▷ Inscription à l'accueil du CCAS au 02 99 71 22 97 jusqu'au 2 novembre. Entrée gratuite.

Pass sanitaire obligatoire. Pour les spectateurs ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens, le CCAS propose aux Redonnais un transport dans la limite des places disponibles.

37^e GRANDE BROCANTE
ANTIQUITÉS Entrée : 2,50 €
Gratuit - 16 ans

- LA GACILLY -
Meubles, Tableaux, Livres, Bibelots, ...

Dim. 31 octobre & Lundi 1^{er} novembre

Centre culturel Artémisia (9h30 - 18h30)
Pass sanitaire (ou test transgénique)
& masque obligatoires

Feuille de route « Bien vieillir à REDON »

Annexe 2 - Bilan des actions engagées en 2022

❖ Isolement social

- **Création de l'animation « Il était une fois... Redon »**

Au début du 2^{ème} confinement, le CCAS avait mis en place une action ludique à destination des personnes âgées et en situation de handicap. L'objectif était de rompre l'isolement et de pallier à l'absence d'ouverture des clubs de retraités. En lien avec le service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle de la Ville, des jeux étaient envoyés par courrier aux personnes âgées pour faire connaître l'histoire de Redon. Une fois par semaine, les personnes inscrites étaient appelées par un agent du CCAS pour les aider à trouver les réponses et à répondre aux questions.

Au vu du succès de cette action, le CCAS a souhaité réunir les personnes intéressées pour continuer à jouer, toujours en lien avec le patrimoine redonnais. De cette idée est née l'animation « Il était une fois...Redon », réservée aux personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à Redon.

Animation : Les rencontres sont animées par Florence Poyac du service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle. Pour chaque rencontre, elle propose une thématique particulière, l'occasion de partager des souvenirs et anecdotes sur des lieux et évènements emblématiques de Redon.

Ainsi, les participants sont invités à (re)découvrir l'histoire et le patrimoine redonnais à travers des jeux (rébus, mots croisés, etc.), des chansons et des photographies. Un goûter est également offert. Il est convenu qu'une fois dans l'année, une visite en extérieur soit organisée.

Les objectifs :

- ✓ Lutter contre l'isolement,
- ✓ Créer un lieu de convivialité et de partage,
- ✓ Stimuler la mémoire : partager les souvenirs, les photographies, se remémorer les lieux et monuments de Redon,
- ✓ Découvrir ou redécouvrir le patrimoine redonnais,
- ✓ Recueillir la mémoire, collecter des informations utiles au service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle (enregistrement de témoignages, photographies,...).

L'année 2022 a été rythmée par trois rencontres :

- **Le mercredi 4 mai 2022** : la première rencontre a réuni une vingtaine de participants. Ils ont d'abord fait connaissance puis ont échangé sur des photographies d'époque.
- **Le mercredi 21 septembre 2022** : à l'occasion des journées du patrimoine, 7 participants ont visité la chapelle et le cloître des Calvairiennes. La visite était assurée par Kristine Allard et un petit goûter était proposé à l'issue de la visite dans la salle du rez-de-chaussée.



Point de départ de la visite des Calvairiennes introduit par Gwénolé Allain, directeur du service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle

- **Le mercredi 7 décembre 2022** : la dernière rencontre de l'année a également réuni 7 participants, fidèles à l'animation. Florence Poyac leur a proposé un jeu de mots cachés sur le thème « film culte des années 60 ».



Temps de réflexions et d'échanges sur le jeu de mots cachés.

❖ Aidants familiaux

- **Organisation de l'action « Bien vivre son rôle de proche aidant : forum et conférence »**

En février 2022, le CCAS a déposé un dossier de candidature auprès de la Conférence des Financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine. Au vu des besoins repérés sur le territoire, le CCAS a proposé la mise en œuvre d'une action de prévention à destination des aidants familiaux.

Cette dernière a décidé d'accompagner financièrement le CCAS dans son action « Bien vivre son rôle de proche aidant à Redon : forum et conférence » et a attribué **la somme de 2 914€**, soit la totalité du montant demandé.

Le mercredi 14 septembre 2022, le CCAS a donc organisé l'évènement au Ciné Manivel, en partenariat avec l'Assad.

Les aidants familiaux, qui apportent leur soutien à un proche en situation de dépendance, ont pu y être conseillés afin de vivre au mieux leur situation. Ils ont également pu découvrir les dispositifs permettant aux aidants de bénéficier de répit et d'accompagnement.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, le CCAS a proposé une solution de transport à domicile. Une prise en charge gratuite des personnes aidées était également prévue par des professionnels de l'Assad afin de libérer les aidants sur l'après-midi.

The poster is for an event titled "BIEN VIVRE SON RÔLE DE PROCHE AIDANT À REDON". It features a green and white color scheme. At the top left, it says "ENTRÉE GRATUITE" (Free entry). The CCAS Redon logo is prominent, along with a circular logo for "VILLES AMIES DES ANCIENS". The event is a "Forum & Conférence" held on "Mercredi 14 septembre 2022" from "14h à 18h" at the "Ciné Manivel" (12 Quai Jean Bart - 35600 Redon). It offers "TRANSPORT GRATUIT" (Free transport) for those registered. The event is organized by the CCAS, with limited places. Contact information is provided: 02.99.71.22.97 or ccas@mairie-redon.fr. The poster also lists several partners: ARS, Ille & Vilaine, and various support organizations like Assad, CLIC, France Alzheimer, France Parkinson, and others.

Les objectifs poursuivis par cette action :

- ✓ Informer et sensibiliser sur les aides et dispositifs de soutien, l'accès aux droits, les acteurs de proximité.
- ✓ Favoriser la prise de parole sur le quotidien d'aidant et les difficultés rencontrées.
- ✓ Proposer un lieu de ressources et de rencontres.

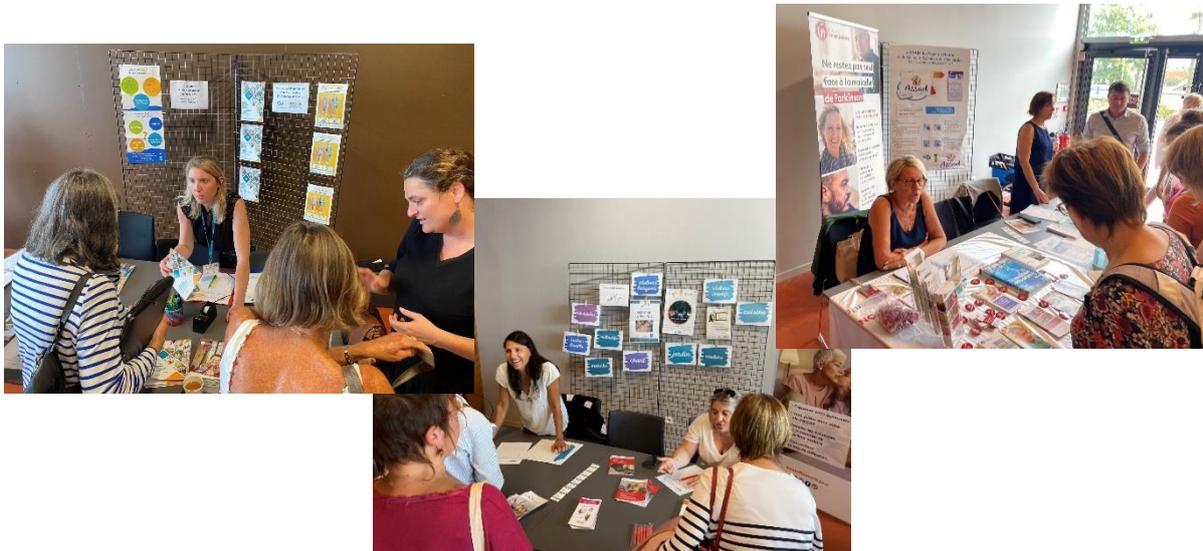
Le programme de l'action :

- Forum de 14h à 18h

Dans cet espace, les aidants familiaux ont pu y découvrir les aides, accompagnements et dispositifs de répit du territoire et être conseillés par les professionnels. L'Assad proposait également un espace « café des aidants ».

Au total, le CCAS a invité une dizaine de partenaires à participer au forum :

- L'Assad du Pays de Redon,
- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Pays de Redon,
- France Alzheimer,
- France Parkinson,
- Association de Soutien aux Tuteurs Familiaux,
- L'Équipe mobile pour la maladie d'Alzheimer et apparentée (EMMAA) du Centre Hospitalier,
- Le Centre Social Confluence,
- La maison de la nutrition et du diabète,
- Malakoff Humanis.



Stands animés par le CLIC, le Centre Social et l'association France Parkinson.

o Conférence "Accompagner sans s'épuiser" à 14h30

Pour animer cette conférence interactive, le CCAS a fait appel à **Isabelle Donnio psychologue-consultante, formatrice et chargée d'enseignement à l'École des Hautes Études en Santé Publique**.

À cette occasion, différents sujets ont été abordés : comment concilier sa vie professionnelle et sa vie personnelle, préserver sa santé et sa relation à l'aidé, les évolutions réglementaires vers la reconnaissance du statut d'aidant,... L'intervenante s'est appuyée des témoignages de deux aidantes de l'Assad pour illustrer ses propos.



Ouverture de la conférence par un discours de Monsieur le Maire et Maria Torlay, élue déléguée aux personnes âgées.



144 participants ont assisté à la conférence d'Isabelle Donnio.

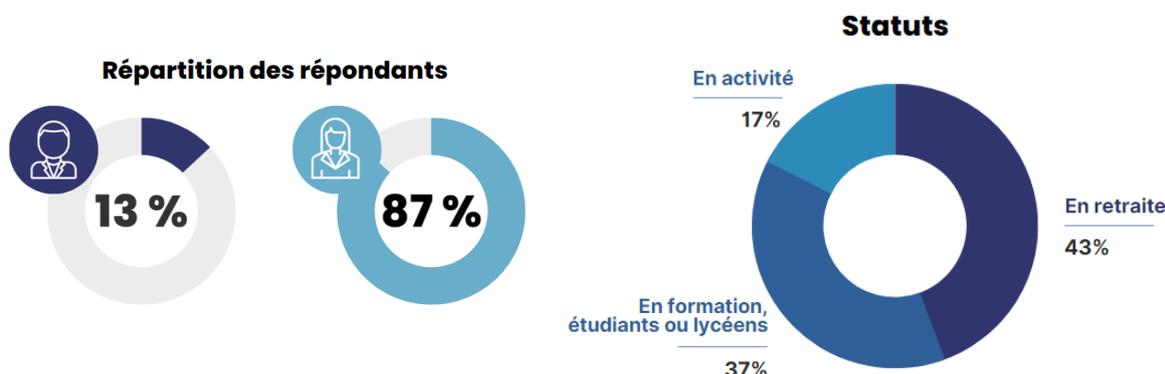


Professionnelles du CCAS présentes à la conférence.

o Bilan de l'action :

Au total, **144 personnes ont assisté à la conférence** et 60 d'entre-elles ont répondu au questionnaire d'évaluation de l'action.

Le profil des répondants :



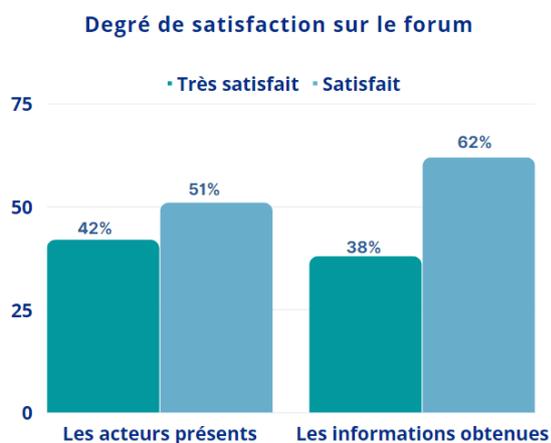
Les répondants sont composés à 87% de femmes et 13% d'hommes. La moyenne d'âge est de 51 ans.

Parmi les répondants, **51% sont des personnes qui accompagnent un proche âgé ou en situation de handicap** dont un parent (53%), un conjoint(e) (23%) et une sœur (10%). À l'inverse, 49% des répondants sont des personnes qui n'accompagnent pas de proche dépendant.

Ils habitent majoritairement sur les communes de Redon Agglomération, dont 43% vivent à Redon.

Le degré de satisfaction :

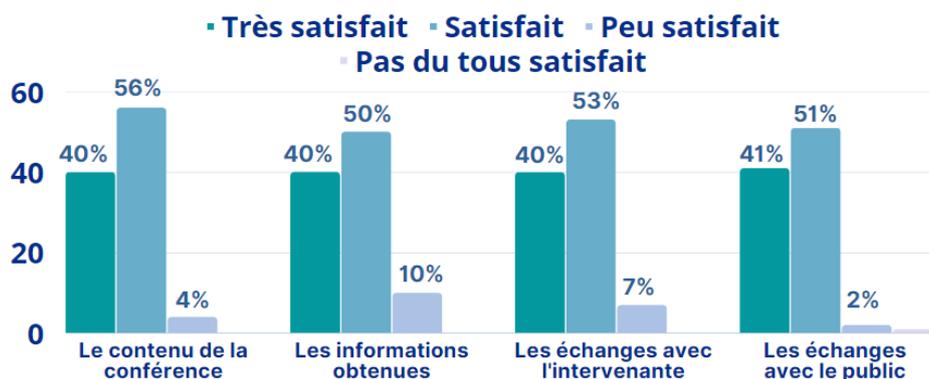
Une **note moyenne de 8 sur 10** est donnée pour cette action. Au total, 94% des répondants souhaitent que le CCAS renouvèle ce type d'action (thème : aidants professionnels, aides et droits, handicap)



Globalement, les participants sont satisfaits :

- ✓ Des acteurs présents au forum (51%),
- ✓ Des informations obtenues (62%).

Degré de satisfaction sur la conférence



Globalement, 40% des participants sont très satisfaits du contenu de la conférence, des informations obtenues, des échanges avec l'intervenante et avec le public.

Suite à ce forum et à cette conférence :

Les répondants estiment :

- Être mieux informés sur leurs droits (86%),
- Avoir une meilleure connaissance des professionnels et associations du territoire (81,5%),
- Être plus à l'aise pour se rapprocher d'un service d'information ou d'aide au répit (80,4%).

- **La formation "Préservation du bien-être et de l'autonomie de la personne âgée à domicile par la nutrition et l'activité physique "**

Dans la continuité d'action du forum et de la conférence, le CCAS s'est également rapproché de la **Maison de la Nutrition et du Diabète**. L'idée était de proposer une formation "Préservation du bien-être et de l'autonomie de la personne âgée à domicile par la nutrition et l'activité physique " pour les aidants familiaux et professionnels.

La formation a eu lieu le jeudi 29 septembre 2022 de 9h à 17h et le vendredi 30 septembre de 9h à 14h (repas compris) à la MAPAR. Elle était animée par **une diététicienne et un éducateur sportif formé à l'activité physique adapté**. Au total, **8 personnes y ont participé dont 5 aidants et aidés et 3 agents d'aide à domicile du CCAS**.

Les objectifs de la formation sont :

- ✓ de permettre aux aidants de s'impliquer avec la personne âgée à domicile dans la préparation de repas simples, respectueux de ses besoins, ses goûts et ses envies,
- ✓ d'améliorer le repérage de la dénutrition et la malnutrition,
- ✓ d'informer sur les recommandations en matière d'activité physique et sensibiliser à une pratique quotidienne.

❖ Démarche Ville Amie des Aînés

Par délibérations concordantes du 19 mars et du 27 juin 2019, la Ville de Redon, et le CCAS qui en assurera le portage, ont adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (R.F.V.A.A.) afin de s'inspirer des bonnes pratiques et actions innovantes des membres de ce réseau en faveur des aînés de leurs territoires.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Redon a ainsi manifesté son intérêt pour participer à cette démarche et porter de manière opérationnelle cette participation même s'il appartenait à la Ville de Redon d'adhérer au R.F.V.A.A., conformément aux statuts de cette association. Le CCAS s'engage donc à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique Villes Amies des Aînés, ainsi que les différentes étapes de la démarche.

Calendrier prévisionnel de la démarche :



« Redon, Ville Amie des Aînés » : une démarche participative

Pilotée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la collectivité s'engage dans la démarche « Redon, Ville Amie des Aînés ». Cette démarche est dite participative car elle constitue un espace de dialogue et de collaboration entre tous les acteurs de la commune et notamment avec ses habitants.

Fondée sur la méthodologie définie par le réseau, la démarche se base à la fois sur l'environnement bâti et l'environnement social et reprend les huit thématiques déclinées par l'OMS :

- ✓ Lien social et solidarité
- ✓ Autonomie, services et soins
- ✓ Habitat
- ✓ Transport
- ✓ Espaces extérieurs et bâtiments
- ✓ Participation citoyenne et emploi
- ✓ Culture et loisirs
- ✓ Information et communication

Après avoir réalisé un portrait de territoire, le CCAS a donné la parole aux aînés de Redon. En juin 2022, **48 redonnais âgés de 60 ans et plus** se sont exprimés sur les 8 thématiques de l'OMS liées au cadre de vie.

L'objectif ? Avoir une meilleure compréhension de leur vécu, identifier leur ressenti sur les services et dispositifs présents sur la Ville, identifier ce qui est ou n'est pas adapté à leurs besoins, s'exprimer sur les améliorations à apporter pour rendre leur environnement plus confortable à vivre.



Sous forme de tables-rondes, les aînés étaient invités à s'exprimer et à faire émerger des réflexions sur les thématiques liées au cadre de vie.

Les éléments récoltés à l'issue des tables rondes ont ensuite été analysés et synthétisés.

Les résultats du diagnostic participatif ont été synthétisés dans un livret, mis à la disposition du public et diffusé auprès des participants des tables-rondes (*annexe 1 – Livret du diagnostic « Redon, Ville Amie des Aînés »*).

Cette analyse permet d'identifier les besoins et préconisations exprimés par les aînés et ainsi cibler les thématiques prioritaires du plan d'action.

Les résultats ont été présentés au Comité de Pilotage, s'en est suivi un temps d'échanges et des propositions d'actions. Toutes les pistes de réflexions évoquées par les membres du Copil et les participants des tables rondes ont été étudiées pour construire un plan d'action.

Certains chantiers sont déjà en cours de réflexion ou de lancement.

Annexe 1 – Livret du diagnostic « Redon, Ville Amie des Aînés »



Feuille de route « Bien vieillir à REDON »

Annexe 3 - Bilan des actions engagées en 2023

❖ Isolement social

- **Signature de la convention relative au repérage des personnes âgées isolées dites « invisibles » dans le cadre de la coopération MONALISA en Pays de Redon**

Les membres de la coopération MONALISA, dont le CCAS fait partie, ont souhaité travailler sur le repérage des personnes âgées isolées dites « invisibles ». La coopération locale a donc décidé de mettre en place une expérimentation sur un territoire ciblé : Redon et Saint Nicolas de Redon. Les pharmaciens, en tant qu'acteurs de proximité rencontrant la majeure partie de la population, sont susceptibles de repérer ces personnes âgées qui ne sont pas connues des réseaux, les « invisibles » et devenir des « lanceurs d'alerte » pour la coopération. Afin d'outiller les pharmaciens, la coopération s'est inspirée d'un outil réalisé par la coopération MONALISA Saumuroise : une carte postale.

Cette expérimentation fait l'objet d'une convention entre les différentes parties prenantes :

- ✓ Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de REDON Agglomération,
- ✓ Le Centre Social Confluence,
- ✓ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon,
- ✓ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Nicolas-de-Redon et
- ✓ Les pharmacies des communes de Redon et Saint-Nicolas de Redon.

Le lancement officiel de l'expérimentation a eu lieu le jeudi 2 février 2023 lors de la signature de la convention par les partenaires. Au bout de 6 mois d'expérimentation, le CCAS a réalisé un bilan auprès des pharmaciens puis les éléments ont été discutés lors du comité de suivi.

Bilan :

- ✓ Au niveau du CLIC, aucune sollicitation n'a été identifiée comme ayant été orientée par les pharmaciens dans le cadre de l'expérimentation.
- ✓ Les pharmaciens ont donné des cartes postales, mais n'ont pas de retour de la suite.
- ✓ Il manque les horaires du CLIC.
- ✓ Limite identifiée : les personnes isolées ne se déplacent pas à la pharmacie.
- ✓ Besoin des pharmaciens de mieux identifier ce que proposent les CCAS, le Centre Social Confluence et le CLIC.

Pour le moment, l'expérimentation suit son cours jusqu'au bilan annuel en février 2024.

- **Organisation d'un thé dansant**

Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS et le service Vie Patrimoniale et Vie Culturelle de la Ville de Redon se sont associés à l'Ehpad des Charmilles, les clubs de retraités, Expression Femmes et le Centre Social Confluence pour proposer un après-midi thé dansant. L'animation avait lieu à la salle Le Carré 9 et était ouverte à tous, avec un tarif d'entrée à 3€ et le goûter offert.

Les agents du service culturel assuraient la mise en place de la salle et le guichet d'accueil pour payer l'entrée. L'organisation reposait principalement sur les bénévoles des clubs : accueil, service café et gâteaux. Plus de 200 personnes ont profité d'un après-midi pour se retrouver, discuter et danser sur les airs entraînants de l'orchestre Joël Moreau (*Annexe 1 – Article de presse thé dansant*).



Après-midi thé dansant animé par Joël Moreau.

- **Organisation d'ateliers numériques**

Lutter contre l'exclusion numérique des personnes âgées est l'un des objectifs inscrits dans la feuille de route « Bien vieillir à Redon ».

Dans le cadre du programme d'actions collectives de prévention santé et d'accès aux droits du CLIC, le CCAS a déposé une demande pour accueillir des ateliers numériques sur la commune de Redon.

En effet, c'est la bonne occasion de proposer gratuitement et dans un contexte convivial des ateliers numériques aux aînés ; et peut-être susciter l'envie de réellement apprendre à utiliser l'outil informatique et l'utiliser au quotidien.

L'action a été validée et financée par l'Association « Pour Bien Vieillir Bretagne » et la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Le CCAS est alors en partenariat avec l'association Les Mulots pour organiser la mise en œuvre des ateliers. Au total, deux groupes composés d'une dizaine de retraités bénéficient de 10 séances de cours informatiques gratuits. Les séances ont lieu en salle des commissions du CCAS.

Pour lancer les inscriptions, une conférence sur « Les arnaques sur internet » était prévue le mardi 26 septembre à 14h30 à la Maison des Associations. **Au total, 35 personnes y ont participé et 20 personnes se sont inscrites aux ateliers.**



Conférence animée par Sandra Solbiac, formatrice à l'association Les Mulots.



Lancement du premier atelier numérique le 11 octobre 2023.

- **Participation au forum et spectacle « De vieux en mieux » du CLIC**

Le jeudi 21 septembre, le CCAS a présenté ses actions à l'occasion de la journée de lancement du programme d'actions de prévention pour les retraités, organisée par le CLIC au Carré 9 (*Annexe 2 – Article de presse présentation de la journée du CLIC*). Il était proposé aux retraités un après-midi permettant de répondre à leurs questionnements sur les différentes manières d'anticiper et de se préparer à un vieillissement en bonne santé.

Cette action se déroulait en 2 parties :

- ✓ Le spectacle « De vieux en mieux » joué par la Compagnie Casus Délires,
- ✓ Un espace forum pour les professionnels proposant des actions de prévention ou d'information sur le territoire.

- **Animation « Il était une fois... Redon »**

Ouverts aux 60 ans et plus, l'animation "Il était une fois Redon" créée en 2022 permet de découvrir ou redécouvrir l'histoire de Redon à travers des jeux, des chansons et des photographies anciennes. Elle a lieu au Carré 9 et est animée par Florence Poyac, du service culturel et patrimonial de la Ville. Pour chaque rencontre, elle propose une thématique particulière, l'occasion de partager des souvenirs et anecdotes sur des lieux et événements emblématiques de Redon, ainsi que d'apporter ses éclairages historiques.

L'année 2023 a été rythmée par trois rencontres :

- **Le mercredi 29 mars**, une cinquantaine de personnes ont participé au temps d'échange sur la « La naissance et l'évolution du quartier Bellevue », puis ont eu l'occasion de visiter le Carré 9.



- **Le mercredi 24 mai**, une vingtaine de participants ont découvert l'histoire du quartier du port.
- **Le mercredi 20 septembre**, dans le cadre des journées du Patrimoine environ 17 personnes ont échangé sur l'évolution de la vie à l'école : « La récré du Patrimoine : l'école d'autrefois et d'aujourd'hui ».



❖ Intergénérationnelle

- Colocation intergénérationnelle : signature d'une convention de partenariat avec la Maison en Ville

Dans l'objectif de diversifier les solutions de logements à Redon, le CCAS et l'association « La Maison en Ville » ont signé une convention de partenariat pour proposer de la cohabitation intergénérationnelle au sein de la Ville de Redon.

La Maison en Ville est une association qui a pour objet de favoriser le logement solidaire des jeunes étudiants ou jeunes actifs, et notamment mettre en relation des retraités de plus de 60 ans, disposant d'une chambre libre à leur domicile, avec des jeunes âgés de 18 à 30 ans en recherche de logement.



Cette collaboration crée une situation "gagnant-gagnant", offrant aux jeunes actifs et étudiants des logements abordables, en échange de leur présence, tout en permettant aux retraités d'accueillir à coût modéré ou de sous-louer une partie de leur logement. Un modèle de cohabitation qui promeut la solidarité, le partage et l'inclusion sociale.

Les objectifs :

Pour la personne âgée :

- ✓ Participer au maintien à domicile.
- ✓ Faire une action bénévole en aidant un jeune à se loger gratuitement.

Pour le jeune :

- ✓ Lutter contre la solitude.
- ✓ Apporter une stabilité pour réussir dans les études.
- ✓ Accéder à un logement décent et économique.



Signature de la convention le mardi 19 décembre 2023, en présence de Pascal DUCHÊNE, Maire de Redon et président du CCAS et Nathalie MOREAU, la co-présidente de « La Maison en Ville ».

Chaque cohabitation est encadrée par un contrat adapté :

LOGEMENT LOYER GRATUIT avec engagement de présence de l'étudiant le soir. Il est libre un soir par semaine, deux week-ends par mois et dispose de quatre semaines de vacances entre septembre et juin. Le jeune participe aux charges d'occupation (environ 60€) mais ne verse pas de loyer.

LOGEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE en échange d'une présence conviviale régulière et de petits coups de main dans les tâches quotidiennes. Il verse une contribution modérée au loyer (entre 150€ et 200€) par mois incluant les charges d'occupation et est fixée selon la nature, le confort du logement et sa proximité aux transports en commun.

LOGEMENT CONVIVAL AVEC LOYER : le jeune s'engage à verser un loyer et à s'inscrire dans un esprit de convivialité et de rencontre avec son logeur. Le loyer est fixé selon la nature, le confort du logement et de la proximité aux transports en commun (pas plus de 250 € /mois + charges). L'association « La Maison en Ville » se chargera d'établir les binômes et de proposer l'encadrement juridique le plus adapté en fonction de la situation de chacun.

Le rôle du CCAS :

- ✓ Être le relais de communication,
- ✓ Donner une participation financière pour chaque binôme (400 € + 40 € pour les frais de 1^{ère} visite).

Le rôle de la Maison en Ville :

- ✓ Présenter le dispositif,
- ✓ Valider les bénéficiaires,
- ✓ Constituer les binômes.

- **Résidence intergénérationnelle rue Thiers : choix du porteur validé et lancement du projet**

La Ville de Redon a lancé un appel à projets pour transformer les anciens ateliers municipaux de la rue Thiers en résidence intergénérationnelle. L'opérateur, la SA HLM Les Foyers, a été choisi en 2022.

Développer l'habitat intergénérationnel est une des solutions pour éviter l'isolement social, dans un lieu où se développent des valeurs de solidarité entre les générations, avec un accent mis sur la qualité de vie.

Le projet a aussi pour objectif de répondre à la demande de logements des étudiants et proposera à la location 53 logements : 24 pour les personnes âgées, quatre pour les personnes en situation de handicap et 25 pour les jeunes.



Les anciens locaux des services techniques de la rue Thiers se doteront d'un nouveau usage après une transformation d'ampleur (visuel non définitif). (R) : Chouzenoux Architecture

La partie neuve de 28 logements (T2 et T3) accueillera les personnes âgées autonomes et les personnes en situation de handicap dans une logique de résidence d'habitat inclusif.

Le grand espace commun intergénérationnel fera environ 100 m² et permettra d'organiser des temps de partage et de convivialité.

❖ Aidants familiaux

• Ciné-débat « La promesse de l'aidant »

Avec le soutien de Malakoff Humanis, le CCAS a proposé un temps de sensibilisation et d'échanges autour du film "La promesse de l'aidant", réalisé par Edouard Carrion. L'occasion pour le public et notamment les aidants, de se questionner sur leur situation et leur parcours. Ce temps fort était également inscrit dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (*Annexe 3 – Article de presse Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2023*).

La projection du film était prévue le vendredi 13 octobre à 14h30 suivi d'un temps d'échange avec le réalisateur, accompagné par Elisabeth Marsac, psychologue du pôle aidant de l'association Saint-Hélière.

Les acteurs du territoire étaient également invités à apporter une expertise sur les sujets traités dans le film, mais également de présenter les solutions existantes sur le territoire. Une table avec les plaquettes des structures d'aides et d'informations étaient mise à la disposition du public. Ainsi, les participants ont pu repartir avec des informations.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, le CCAS a proposé une solution de transport gratuit pour les Redonnais. Au total, 4 personnes ont sollicité cette aide à la mobilité.

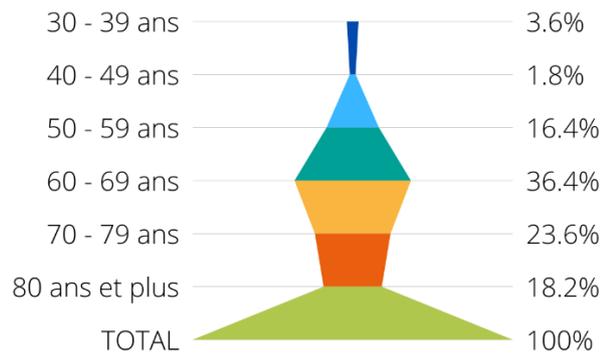
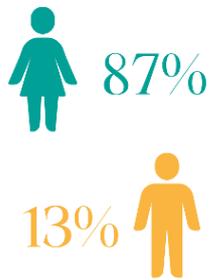


Intervention d'Edouard Carrion et Elisabeth Marsac suite à la projection du film « La promesse de l'aidant ».

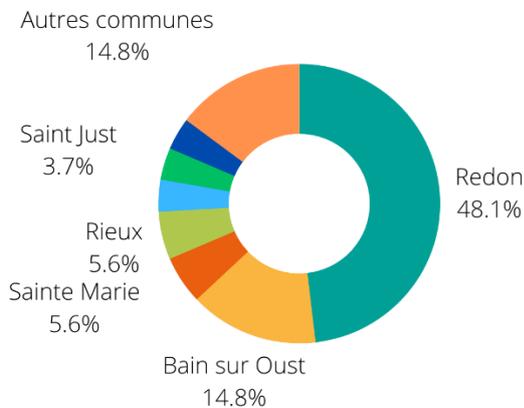
○ Bilan de l'action

Au total, 129 personnes ont assisté à la projection du film et 56 personnes ont répondu au questionnaire de satisfaction.

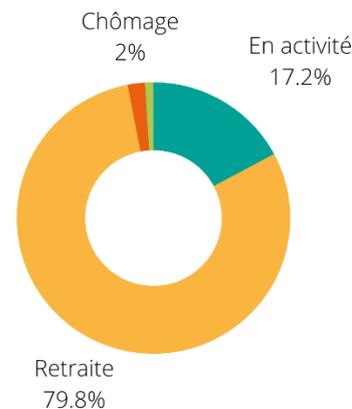
Profil des répondants :



Commune :



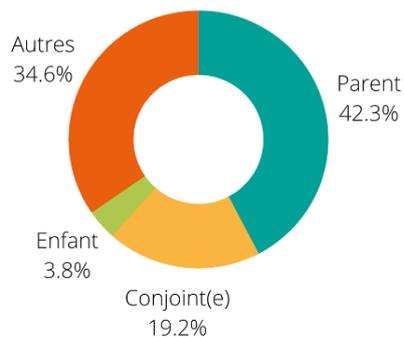
Situation professionnelle :



Vous accompagnez un proche âgé ou en situation de handicap ?



Si oui, la personne que vous aidez est votre :



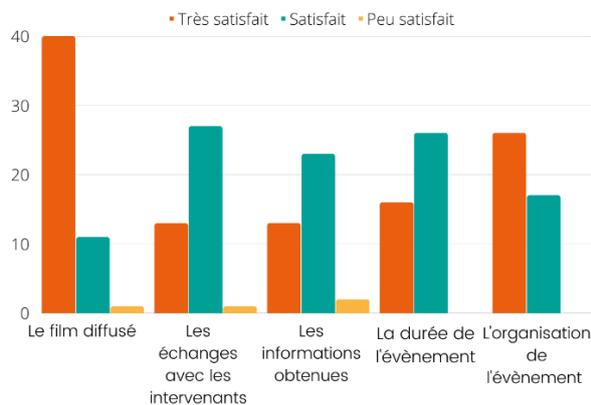
Les répondants sont composés à 87% de femmes et 13% d'hommes. La moyenne d'âge est de 68 ans. Ils habitent majoritairement sur les communes de Redon Agglomération, dont 48% vivent à Redon.

Parmi les répondants, **63% sont des personnes qui accompagnent un proche âgé ou en situation de handicap** dont un parent (42%), un conjoint(e) 19% et un autre (35%).

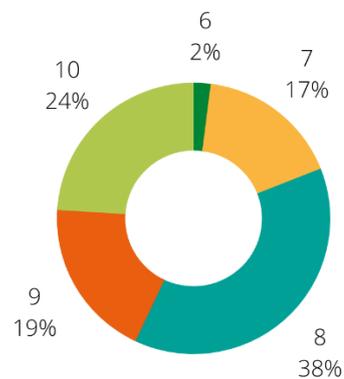
Quelles étaient vos motivations pour venir ?



Pouvez-vous nous indiquer votre degré de satisfaction sur :



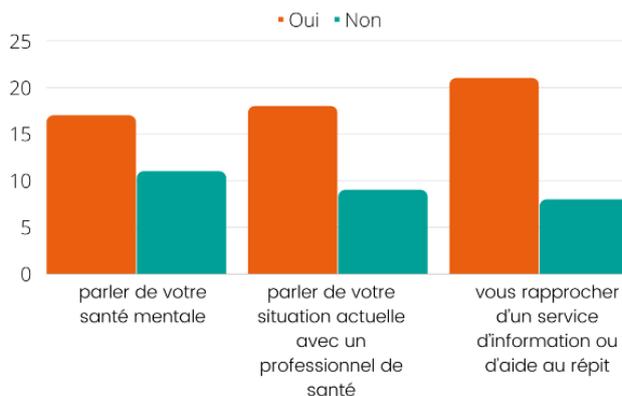
Sur une échelle de 1 à 10, quelle note attribuez-vous à cette action ?



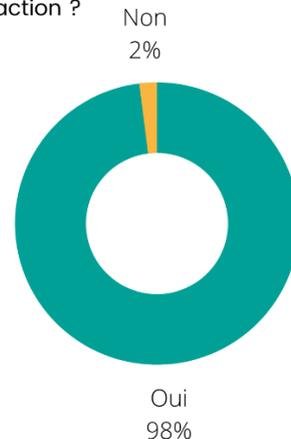
Globalement, les personnes sont :

- ✓ à 76% très satisfaites du film diffusé (51 répondants au total),
- ✓ à 67% satisfaites des échanges avec les intervenants (40 répondants au total),
- ✓ à 62% satisfaites des informations obtenues (37 répondants au total),
- ✓ à 61% satisfaites de la durée de l'évènement (41 répondants au total),
- ✓ à 60% très satisfaites de l'organisation de l'évènement (42 répondants au total).

Suite à ce ciné-débat, vous êtes plus à l'aise pour :



Souhaiteriez-vous que nous renouvelions ce type d'action ?



- **Forum et conférence « Bien avec moi, mieux avec toi » en partenariat avec Agirc-Arrco**

Dans le souci de sensibiliser et d'apporter un soutien aux aidants, le CCAS s'est associé au Comité Action Sociale Agirc-Arrco Bretagne, en collaboration avec le CLIC et le pôle Assad de l'Association Saint-Hélier, afin d'organiser une soirée dédiée à l'accompagnement des aidants. Elle a eu lieu le lundi 19 juin 2023 à partir de 19h à la salle Le Carré 9 à Redon.

- Forum

La soirée a débuté par un temps de rencontre avec les partenaires afin de découvrir les solutions d'accompagnement et de répit sur le territoire. Des professionnels de proximité étaient à l'écoute pour conseiller et orienter dans les démarches : CLIC de Redon, plateforme de répit de l'EPNAK, plateforme de répit ADMR 35 et 44, ALPHA REPIT, etc.



Un buffet d'accueil était offert à tous les participants afin de favoriser les échanges et les rencontres.

- Conférence « Accompagnement d'un proche : bien avec moi, mieux avec toi »

Ensuite, à partir de 20h, la conférence « Accompagnement d'un proche : bien avec moi, mieux avec toi » était animée par Gustave Tristani, sociologue de l'Association Française des Aidants.

Cette conférence a permis de mieux comprendre les enjeux de l'accompagnement d'un proche et d'explorer les différentes approches pour prendre soin de soi tout en prenant soin de l'autre.



- Le CCAS de Redon représente la Bretagne à la cérémonie des Césars de l'action sociale Agirc-Arrco 2023

Le CCAS a été choisi pour représenter la Bretagne à la cérémonie des Césars de l'action sociale Agirc-Arrco à laquelle chaque comité régional, France Entière, concourait pour présenter sa plus belle action 2023.

Maria Torlay, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et Nadège Périon, Directrice du CCAS, ont présenté, le 8 novembre 2023 à la Fédération de l'Agirc-Arrco à Paris, l'action réalisée le 19 juin 2023 à la salle le Carré 9 à destination des aidants forum « Bien avec moi, mieux avec toi ».



Maria Torlay, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, en présence de Frédérique Decherf, Directrice de l'action sociale AGIRC-ARRCO et Nadège Périon, directrice du CCAS.

Le programme de la journée :

La matinée était rythmée par la présentation des 16 actions régionales. S'en suit l'animation des stands où chaque participant au séminaire a pu venir échanger autour des initiatives présentées.



L'après-midi est consacrée au temps d'échanges autour des initiatives puis au vote et à la remise des Césars.

❖ Démarche Ville Amie des Aînés

- Un projet d'installation de bancs adaptés, financé par le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors

Dans le cadre de sa politique « Bien vieillir à Redon » et notamment par le biais de sa démarche "Redon, Ville Amie des Aînés", la collectivité a réalisé des réunions de concertations avec les habitants. Les résultats de ce diagnostic participatif révèlent un besoin et une attente de la part des aînés d'installer des bancs dans la Ville. Un résultat qui ne fait que renforcer une demande de la part des citoyens depuis plusieurs années.

Afin d'y répondre, le CCAS travaille conjointement avec les services techniques de la Ville sur l'installation d'une vingtaine de bancs adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Les objectifs du projet :

- ✓ Faciliter les déplacements des aînés dans leur quotidien, notamment pour accéder aux services et commerces de proximité,
- ✓ Maintenir la présence des aînés dans la cité,
- ✓ Favoriser les liens sociaux et les interactions avec les autres générations,
- ✓ Répondre aux besoins exprimés par les habitants,
- ✓ Rendre les aînés acteurs du projet et les impliquer dans les prises de décisions.

Un dossier de demande de subventions a été déposé auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. **La candidature de la Ville a été retenue par le jury.**

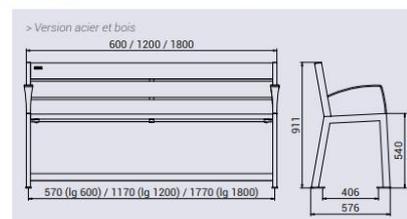
La collectivité obtient donc **une subvention de 19 137 €** pour l'installation de 20 bancs adaptés, comprenant les frais d'achat et d'installation ainsi que les frais de personnels. Le projet est financé à 80% par le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (19 137€) et 20% financé par la Ville (4 784€).

Un groupe de travail sera défini pour piloter sa mise en œuvre. Il sera constitué des adjoints, des conseillers municipaux, des directions et de plusieurs agents du CCAS et des services techniques de l'aménagement et du patrimoine.

La réalisation de ce projet se fera **en concertation avec les habitants** afin de s'assurer que le mobilier urbain et leurs implantations répondent bien à leurs attentes.



SCHÉMA



Le calendrier de la démarche :

DATE	ETAPES
Octobre 2023	Réunion 1- groupe de travail Point sur la démarche de projet.
Octobre – décembre 2023	Étude de la cartographie et de l'implantation des nouveaux bancs.
	Achat du banc test.
	Réunion 2- groupe de travail Point visites de terrains
	Lancement des invitations aux habitants.
Décembre 2023 - mars 2024	Visites de terrains
	Réunion avec le groupe d'habitants.
	Sélections des 20 zones d'implantation.
	Achat du mobilier
Mars 2024	Réunion 3 – groupe de travail
Mars à septembre 2024	Installation du mobilier.
	Suivi de l'installation et de l'usage des bancs par les agents techniques.
	Enquête qualitative
Octobre 2024	Bilan de l'action

Annexe 1 – Article de presse thé dansant

Dimanche 01 octobre 2023 16:01



À Redon, un thé dansant dédié aux seniors ce mardi



Les agents du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Redon et leurs partenaires organisent un thé dansant dédié aux seniors mardi 3 octobre 2023, au Carré 9. © Ouest-France

Pour se détendre, danser et rencontrer du monde, les seniors de Redon (Ille-et-Vilaine) sont invités par le centre communal d'action sociale de la Ville et ses partenaires à un thé dansant mardi 3 octobre 2023.

Les seniors sont invités à danser mardi 3 octobre 2023, à partir de 13 h 30, au Carré 9 à Redon (Ille-et-Vilaine). Le centre communal d'action sociale (CCAS), la direction de la vie patrimoniale et de la vie culturelle de la Ville, l'Ehpad des Charmilles et le centre social Confluence organisent un thé dansant dans le cadre de la semaine bleue, la semaine nationale des personnes âgées et retraitées, et dans le cadre de la programmation à destination des seniors du CCAS. L'après-midi sera animé par Joël Moreau et le goûter sera offert.

L'événement suivant, dédié aux seniors de Redon, sera un ciné-débat autour du film *La promesse de l'aidant*, tourné à Saint-Malo. La projection aura lieu vendredi 13 octobre 2023 au Ciné Manivel. **Mardi 3 octobre**, à partir de 13 h 30, au Carré 9 à Redon. Ouvert à tous. Tarif : 3 €. Informations et inscriptions auprès du CCAS au tél. 02 99 71 22 97 ; ccas@mairie-redon.fr

ville

Thé dansant : un après-midi festif attend les seniors le 3 octobre au Carré 9

Chachacha, tango, madison, valse... Les seniors sont invités à investir la piste de danse, le mardi 3 octobre, le temps d'un après-midi festif.

Envie de se détendre, danser, rencontrer du monde ou d'écouter de la musique ? Le mardi 3 octobre, à partir de 13 h 30, à l'occasion de la semaine bleue, le Carré 9 va se transformer en piste de danse. « Il s'agit de notre premier thé dansant au Carré 9 », souligne Maria Torlay, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées. « Le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la direction de la vie patrimoniale et culturelle s'associent à l'EHPAH des Charmilles et au centre social Confluence pour proposer cet après-midi dansant. »

Ce temps festif sera animé par le musicien Joël Moreau. Chachacha, tango, madison et autres valse sont au programme.

A.G.

▷ Ouvert à tous. Tarif : 3 €, goûter offert. Informations et inscriptions au 02 99 71 22 97 ou par mail : ccas@mairie-redon.fr

Maria Torlay, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées (au centre), en compagnie des représentants des différentes associations de Redon ouvertes aux seniors : le club de la Haussaye, le club de l'Amitié, les Aînés de Bellevue Patton et Expressions femmes.

Les Infos n° 2487 du 27-09 au 03-10-2023 6

Un spectacle gratuit pour préparer sa retraite



Le CLIC et les représentants des associations et organismes partenaires proposent un spectacle pour aborder de façon ludique les questions liées à la retraite.

PHOTO : QUEST-FRANCE

Avec le soutien financier de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et du Département d'Ille-et-Vaine, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Redon organise jeudi 21 septembre au Carré 9 un spectacle écrit par la compagnie théâtrale Casus Délire, intitulé *De vieux en mieux*.

Le spectacle a été conçu pour aborder de façon ludique les enjeux de la retraite : question de santé, accès aux soins, connaître ses droits, à qui s'adresser, pour obtenir de l'aide, gérer son patrimoine.

En amont de la représentation les spectateurs pourront rencontrer vingt-cinq associations et organis-

mes partenaires du CLIC : CCAS Redon, centre social, association À vos soins, service mobilité, de Redon agglomération... autour de cinq thématiques ; Pratiquer une activité physique, prendre soin de soi, s'initier au numérique, aider un proche âgé, faciliter les liens sociaux.

Forum de 13 h 30 à 14 h 30 et 16 h 30 à 17 h 30.

Accès gratuit dans la limite des places disponibles, réservation conseillée. Tél. 02 99 71 12 13. Mail : clic@redon-agglomeration.bzh. Contact : pourbienvieillirbretagne.fr/agenda/spectacle-forum--de-vieux-en-mieux/inscription



Redon. Entretenir sa santé mentale en octobre

Chaque année, au mois d'octobre, des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont organisées en France. À Redon, le collectif Santé Mentale, composé d'associations et d'institutions, organise du 3 au 21 octobre des actions, des animations et des rencontres pour discuter du lien entre santé mentale et vie au quotidien.



Le Département d'Ille-et-Vilaine a mobilisé une quinzaine de structures du pays de Redon et des Vallons de Vilaine pour organiser la Semaine d'information sur la santé mentale. | OUEST-FRANCE

« **Quand on parle santé mentale il faut entendre bien-être, nous ne sommes pas sur le registre de la pathologie**, tient à préciser Fanny Renault, adjointe vie sociale à l'Agence départementale des pays de Redon et des Vallons de Vilaine. **D'ailleurs ce sont quinze structures, associations ou institutions du territoire : Centre communal d'action sociale, médiathèque, la Fédé, Mission locale, mutuelles du pays de Vilaine, ADAPEI, l'hôpital de Redon Carentoir...** que le Département d'Ille-et-Vilaine mobilise au sein du Collectif. »

Cette année le thème national est « A tous les âges de ma vie ma santé mentale est un droit. » Les rencontres et les animations sensibiliseront à ce qui fait notre bien-être, savoir réagir et identifier les ressources locales existantes. À tous les âges de la vie, nous rencontrons des

moments où il est important de prendre soin de son bien-être. « **La santé mentale est aussi importante que la santé physique, notamment pour les enfants, les jeunes et les seniors** », rajoute Véronique Andrieux, de l'association Échange et partage deuil, deuil

jeunesse. Des conférences mettront l'accent sur les questions d'éducation et de relation avec les jeunes. « **Le bien-être passe aussi bien par la création de lien social que par exemple par la pratique du sport.** »

Les animations se feront sur le mode bienveillant et festif. La Semaine d'information sur la santé mentale sera lancée samedi 7 octobre le matin aux Halles de Redon. Le Collectif ira à la rencontre des Redonnais en musique et autour d'un thé et de petits gâteaux. Le 9 et 12 octobre le conservatoire Le 7 proposera des ateliers autour de la respiration. L'Office territorial des sports proposera de tester gratuitement différentes activités. L'association La Bicoque proposera, jeudi matin 12 octobre, un petit-déjeuner à prix libre et conscient. Le pays de Redon ne sera pas oublié puisque des activités se dérouleront à Pipriac et Guéméné-Penfao. Conférence « Les clés pour éviter le burn-out » à la salle du RDC, à Pipriac, le 13 octobre, de 19 h 30 à 21 h 30. Café débat sur la santé mentale avec projection de témoignages suivis d'échanges au bar le Tempo, à Guéméné Penfao, le 15 octobre, de 15 h à 17 h.

Du 3 au 21 octobre. Pour retrouver le programme complet : www.ille-et-vilaine.fr/santementale